

Perception et vécu des comportements intolérants

Une analyse du module Relations avec les autres de l'enquête Histoire de vie

Elisabeth Algava et Marilyne Bèque*

Le module *Relations avec les autres* de l'enquête *Histoire de vie* est articulé autour d'une question qui reprend, en les modifiant un peu, les termes du dispositif législatif de lutte contre les discriminations, sans mention explicite du terme de discrimination. Les personnes interrogées ont ainsi pu énoncer les attitudes négatives auxquelles elles ont été confrontées, rapportant des événements très divers, allant des moqueries aux refus de droit.

Un tiers des personnes ont cité au moins un motif pour lequel elles estiment avoir subi des traitements négatifs, cette proportion étant nettement plus élevée chez les jeunes. Les moqueries sont majoritaires, les traitements injustes, mises à l'écart ou refus d'un droit étant plus rares. 39 % des personnes ayant rapporté au moins un comportement négatif considèrent que cela a eu des conséquences, parfois lourdes, sur leur vie, d'ordre matériel, professionnel, relationnel ou psychologique, mais nombreux sont ceux qui disent aussi en avoir tiré une source d'énergie supplémentaire.

Nombre de comportements intolérants, souvent marquants mais sans graves conséquences, ont pris place durant l'enfance ou l'adolescence, généralement dans le cadre scolaire. D'autres ont eu lieu dans l'espace public. Ils s'appuient alors sur des caractéristiques visibles et sont souvent à caractère raciste. Des comportements négatifs sont également rapportés dans le milieu professionnel. Les conséquences sur le cours de la carrière même si elles sont parfois importantes (refus d'une promotion, licenciement) semblent plus rares que dans le cadre d'un recrutement. Il est en effet alors fréquent que la conséquence déclarée soit la non-obtention de l'emploi recherché. Enfin, les comportements négatifs associés à des conflits familiaux sont à part, n'ayant que peu de rapport avec ce que l'on entend généralement par « discrimination ».

* Elisabeth Algava appartient à l'Insee et Marilyne Bèque à la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du Ministère de la santé.

L'enquête Histoire de vie comporte un module intitulé *Relations avec les autres* qui permet d'appréhender les attitudes ou traitements négatifs auxquels les individus ont été confrontés au cours de leur vie. Cet ensemble de questions est articulé autour d'une interrogation initiale qui reprend, avec quelques inflexions, les termes du dispositif législatif de lutte contre les discriminations (cf. encadré 1).

La plupart des motifs évoqués par l'enquête, rejoignent explicitement ceux cités par la loi comme caractérisant une discrimination (1) (cf. encadré 2). De ce fait, même si la référence n'est pas explicite, se pose d'emblée la question du rapport entre ce module et la discrimination, telle qu'entendue aussi bien en politique, en droit, ou en sciences sociales.

Une approche centrée sur la perception des comportements intolérants

Sous l'angle strictement étymologique, discriminer signifie « distinguer, séparer » et n'a pas de connotation négative. Une « distinction » devient illégitime lorsqu'elle conduit à un traitement défavorable. Selon Simon (2004a) « *il s'agit d'une différence de traitement fondée sur un critère considéré comme illégitime et qui entraîne un préjudice* ». Ceci étant dit, l'usage de ce terme ainsi que sa définition sont souvent difficiles à délimiter, notamment parce que la discrimination est autant objet d'analyse qu'instrument d'action. Son usage renvoie ainsi à trois champs distincts : juridique, politique et scientifique, dont le point commun d'après Primon (2003) serait « *l'idée de "traitement inégal" des personnes ou des groupes à raison de certains critères réels ou supposés et non légitimes* » (p. 15). Les discriminations posent donc le problème de l'égalité d'accès aux droits et plus largement de l'accès à la citoyenneté. Calvès (2004) note ainsi que « *la notion de discrimination – positive ou négative – se conçoit uniquement sur fond d'égalité des droits ; elle ne prend sens que dans un cadre où ont été déclarés accessibles à tous (...) «les dignités, places et emplois publics» (article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) ainsi que les différents facteurs de production que sont le travail, les capitaux et la terre (...). La discrimination est une différence de traitement arbitraire qui, par définition, n'est arbitraire qu'au regard des règles de répartition – perçues comme justes et légitimes – de différents biens rares* » (p. 25).

Sur le plan juridique, les critères de discriminations sont divers et de plus en plus nombreux depuis que cette notion a été érigée en problème public en France au cours des années 1990 (Simon, 2004b) : l'orientation sexuelle ou encore l'apparence ont été introduites récemment.

L'évolution des politiques publiques et des débats nationaux a entraîné le développement des études qui mesurent la discrimination raciale comme résidu statistique « inexplicable » des différences d'accès à l'emploi en général ou à certaines positions professionnelles, mais aussi au logement, à des diplômes ou des niveaux de qualification (Silberman et Fournier, 1999). La démarche est la même que celle qui prévaut dans l'explication des écarts de salaire entre hommes et femmes : à partir du constat d'une inégalité de situation, on cherche à isoler la part « légitimement » expliquée par des différences objectives (dans le cas des salaires, le poste occupé ou le temps de travail, par exemple) et une part inexplicite, et donc illégitime, que l'on attribue explicitement ou non à des attitudes ou des comportements discriminatoires (2). Cette démarche a permis de mettre à jour l'importance de ce facteur résiduel dans l'explication des difficultés, notamment d'accès à l'emploi, des immigrants, des enfants d'immigrés (Frickey, 2005) mais aussi des personnes originaires d'Outre-Mer. Ces écarts de chômage en fonction des origines géographiques et nationales ont été établis de façon répétée. Cependant, selon Silberman (1999) ce constat ne peut suffire à rendre compte de la réalité : « *Le raisonnement "toutes choses égales par ailleurs" est nécessaire mais non suffisant. Les distributions très inégales des populations du point de vue de l'origine sociale et du niveau d'éducation des parents sont renforcées par des phénomènes de concentration résidentielle et scolaire. (...) La perception commune partagée par les populations issues de l'immigration comme par l'ensemble de la population est qu'une partie de ces populations est l'objet de discriminations. Ces perceptions ont une incidence possible sur les comportements des acteurs.* »

1. Seuls deux des items proposés ne figurent pas dans la législation : d'une part la « situation professionnelle et le niveau d'instruction » et d'autre part les « caractéristiques de vos proches ».
2. Cf. Brouillet (2004) pour un exemple récent de ce type d'analyse, toutefois sans référence explicite à la notion de discrimination, et notamment cette phrase : « Si on élimine les effets de secteur d'activité, de taille, de forme juridique et d'âge, le salaire des dirigeantes reste de 20 % inférieur à celui des dirigeants, ce qui est bien supérieur à ce qui est constaté pour l'ensemble des salariés (environ 12 %). »

Parallèlement aux études statistiques, les enquêtes de terrain ou monographies s'intéressent davantage au champ économique et professionnel, à ses agents, son fonctionnement et sa structuration. Les critères pris en compte dans les analyses statistiques, comme les ressources ou les caractéristiques de la personne, sont ici contextualisés et analysés à travers le prisme des rapports sociaux. De nombreuses études s'intéressant de près ou de loin aux discriminations à l'embauche ou dans le travail ont permis de mettre en évidence des formes de discrimination latente objectivées dans les interactions sociales. Autrement dit, elles étudient comment les mécanismes de discrimination, intentionnelle ou non, font système dans les différentes sphères de la société, notamment à l'école ou sur le marché de l'emploi, et peuvent aboutir à une ethnicisation ou une racialisation des rapports sociaux (3).

L'étude présentée ici, appuyée sur le module *Relations avec les autres* de l'enquête *Histoire de vie*, se place pour sa part du côté de la per-

ception des acteurs. La mesure est donc celle d'un « sentiment de discrimination » qui se démarque des approches habituelles. En effet, la mise à jour des discriminations par la méthode « résiduelle » passe par la détermination *a priori* par le chercheur de tous les éléments du lien causal qu'il entend montrer : un indicateur de l'inégalité de situation (par exemple le taux de chômage), des variables bien choisies mesurant des critères de différenciation « légitimes » et un ou plusieurs critères « illégitimes ». Le schéma de causalité esquissé *a priori* est donc crucial (4).

3. Cf. par exemple De Rudder, Poiret et Vourc'h (2000), ou encore Viprey (2002).

4. La pratique d'enquêtes par « testing » sur de larges échantillons lève certaines limites mais se situe dans le même processus de mise à jour, d'objectivation. Toutefois, elle permet de mettre aussi en évidence les mécanismes qui conduisent à la discrimination (par exemple les filtres dès l'étape de l'entretien) et les critères qui sont testés peuvent être plus divers (sans contraintes liées à l'anonymat ou au respect de la vie privée puisque les candidats sont fictifs).

Encadré 1

LE MODULE RELATIONS AVEC LES AUTRES

Le module est introduit par la question suivante :

« Est-il déjà arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart, que l'on vous traite de façon injuste ou que l'on vous refuse un droit à cause :

- De votre âge
- De votre sexe (le fait d'être un homme ou une femme)
- De votre état de santé ou un handicap que vous avez
- De la couleur de votre peau
- De votre poids, de votre taille
- De votre tenue vestimentaire, de votre look
- Du lieu où vous vivez
- De votre région ou votre pays d'origine
- De votre situation professionnelle ou votre niveau d'instruction
- De votre nom ou votre prénom
- De votre façon de parler (accent, maîtrise de la langue)
- De votre situation de famille
- Des caractéristiques de vos proches, de vos amis ou de vos parents
- De votre orientation sexuelle
- De votre appartenance à une organisation politique, syndicale

- De vos opinions politiques, syndicales ou religieuses
- Autre
- Non »

Il s'agit donc d'une interrogation rétrospective, portant sur l'ensemble de la vie des personnes (Est-il arrivé...), avec une formulation très large aussi bien dans les formes (traitement injuste, moquerie, refus de droit), que dans la liste des motifs proposés. Une réponse positive à un de ces motifs au moins conduisait la personne à préciser la nature des faits (intensité, fréquence, conséquences, etc.). Si, par ailleurs, la personne enquêtée attribuait des conséquences « sur l'ensemble de sa vie » à ce(s) comportement(s) envers elle, cela déclenchait une autre série de questions précisant le contexte, les réactions, les conséquences immédiates ou plus lointaines de ce comportement (ou du comportement portant le plus à conséquence en cas de réponse multiple).

Ce module a été introduit à la fin du questionnaire *Histoire de vie*, juste avant la partie conclusive. Il se situe de ce fait après l'évocation de divers aspects de la vie et de l'identité des personnes interrogées : la description de leur famille, leur vie professionnelle, leurs loisirs et leurs sorties, leur état de santé. La personne a donc en mémoire les étapes clés de sa trajectoire, auxquelles cette partie *Relations avec les autres* peut faire appel.

La démarche adoptée ici est de ce point de vue inversée. Dans la formulation de la question introduisant le module, les motifs « illégitimes » sont listés mais ne sont pas déduits d'une caractéristique objective : ainsi les personnes peuvent déclarer avoir subi des comportements négatifs en raison de leur origine ou de leur couleur de peau quelles que soient leurs caractéristiques (qui d'ailleurs ne sont pas systématiquement demandées : l'enquête ne comprend par exemple aucune question sur la couleur de peau). L'entrée ne se fait pas par les conséquences (une inégalité de situation) mais par le comportement négatif, ressenti comme tel par la personne concernée. L'intitulé de la question est assez extensif et omet volontairement toute

mention explicite du terme « discrimination », pour se référer le plus possible à des situations concrètes. De ce fait, il a conduit les personnes enquêtées à rapporter des événements de natures très différentes, dans leur importance subjective comme dans leurs conséquences effectives. De plus, les « comportements discriminatoires » ainsi repérés ne sont pas tous susceptibles d'être sanctionnés par la loi. Ainsi, insultes et moqueries n'entrent généralement pas dans le cadre de la sanction légale, ce qui ne préjuge pas de leur gravité subjective pour les individus concernés. Celle-ci n'est d'ailleurs pas appréciée par des indicateurs d'une inégalité de situation mais par les victimes elles-mêmes. Ce faisant, on s'éloigne de la mise à jour de discriminations

Encadré 2

LES DISCRIMINATIONS DANS LE DISPOSITIF LÉGISLATIF FRANÇAIS ET EUROPÉEN

Dans une optique strictement juridique, la discrimination est examinée comme la distinction entre deux groupes sociaux et le traitement inégal qui en résulte. En France, les textes juridiques fondateurs concernant la discrimination raciale sont nombreux et relativement anciens. Le principe de non-discrimination consacré par les articles L. 122-45 du Code du travail et 225-1 et 225-2 du Code pénal, est doté d'une valeur constitutionnelle. L'alinéa 5 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (repris dans la constitution de 1958) spécifie que « Nul ne peut être lésé, dans son travail et son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances » et concerne exclusivement le milieu professionnel. C'est en 1965 que la première convention internationale portant spécifiquement sur la question des discriminations raciales, fût adoptée par les Nations Unies. En France, cette convention est entrée en vigueur en 1971 et constitue le socle du dispositif français de lutte contre la discrimination raciale et a abouti au vote de la loi du 1^{er} juillet 1972 (Loi n° 72-546, dite loi « Pleven »). Cette loi relative à la lutte contre le racisme a instauré l'infraction pénale de discrimination raciale. Le droit français, longtemps réservé à propos de la question des discriminations, a aussi récemment évolué grâce au droit communautaire. On peut citer à cet égard, la directive 2000/43 adoptée en juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique ainsi que la directive 2000/73 adoptée en novembre de la même année et qui concerne les discriminations sanctionnées exclusivement dans le domaine de l'emploi. Cette seconde directive « portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité en matière d'emploi et de travail » fait référence aux discriminations fondées sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Ces directives ont été transposées en droit français dans la loi relative à la lutte contre les discriminations du 16 juillet 2001. Cette loi

donne à la lutte contre les discriminations un cadre plus général, à caractère transversal, pour faciliter et simplifier les recours juridiques. Des structures spécialisées ont également vu le jour : en 1999, le Groupe d'Étude et de Lutte contre les Discriminations (Geld) est institué ainsi que les Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté (Codac). La lutte contre les discriminations devient dès lors « un combat de droit » (Fassin, 2002).

La fin des années 1990 a été marquée par une montée en puissance du thème des discriminations raciales, dans l'agenda politique, mais aussi comme objet de recherche en sciences sociales, en lien avec l'action syndicale ou associative. Dans les deux champs, cela marque un certain renversement de point de vue : au lieu de parler d'intégration et de la mesurer en termes de rapprochement progressif des pratiques, parler de discrimination suppose de mesurer les obstacles dont la responsabilité incombe à la société dans son ensemble plus qu'aux seuls groupes des immigrés et de leurs enfants. Il faut noter que cet axe de lecture prévalait déjà largement dans le cas des discriminations sexistes.

Au-delà de cette approche singulière, l'orientation actuelle dans la lutte contre les discriminations, très largement influencée par la législation européenne, vise à aborder toutes les formes de discriminations. La création en janvier 2005 de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (Halde) reflète cette volonté politique. Ainsi, cette autorité sera compétente pour traiter toutes les formes de discriminations et aura la possibilité d'intervenir dans tous les domaines où des pratiques discriminatoires pourraient apparaître. De façon plus pragmatique, elle a pour vocation de traiter les réclamations individuelles et apporter son soutien aux victimes de discriminations par un mode de saisine directe.

indirectes (5) ou même simplement dissimulées (6), mais on se rapproche du point de vue des personnes concernées, et de formes de discriminations directes et apparentes, où l'auteur de la discrimination exprime verbalement ou par son comportement une distinction.

En effet, on peut penser qu'une personne dont les parents sont immigrés n'attribuera sa difficulté à trouver un emploi à son origine géographique que si la référence à son origine est explicitement mentionnée par les recruteurs, si cette difficulté persiste pendant plus longtemps que ce qu'elle considère comme « normal », ou encore si cette lecture en termes de discrimination est appuyée par sa connaissance de l'existence de cas similaires (que ce soit directement dans son réseau de connaissances ou via l'école, les médias, etc.). Cette attribution peut se faire « à tort » ou « à raison » du point de vue statistique : peut-être cette difficulté est-elle liée à un autre critère « illégitime » que celui perçu par la victime (son lieu de résidence, son sexe, etc.), ou à des critères classés comme légitimes dans les études « toutes choses égales par ailleurs » puisque, comme le rappelle Silberman (1999), les acteurs « *perçoivent les inégalités non corrigées des effets de structure* ». En sens inverse, si cette perception déborde largement les discriminations juridiquement avérées, elle ne prend pas en compte les phénomènes discriminatoires qui restent opaques pour les personnes qui en subissent pourtant les conséquences. Ainsi, parmi les différentes formes de discriminations dans l'accès aux soins décrites par Carde *et al.* (2002), certaines peuvent être plus facilement constatées par les patients eux-mêmes (notamment le fait de refuser ou de retarder les soins), d'autres moins (comme l'abaissement des normes de prise en charge).

Cependant cette perception, que l'on peut appeler « sentiment de discrimination », pourrait être une bonne mesure de la souffrance générée par les comportements ou attitudes « discriminatoires ». Fassin (2002) souligne en effet que l'innovation politique qui consiste à mettre au premier plan la discrimination « *peut être appréhendée sous l'angle des processus de subjectivation dont elle est le produit et qu'elle contribue simultanément à produire* ». Or, cette subjectivation est double selon lui, puisque « *la plainte comporte, historiquement et sémantiquement une double dimension : l'une, juridique, qui est l'exigence d'un droit (« porter plainte ») ; l'autre, affective, qui est l'expression d'une souffrance* ». L'enquête *Histoire de vie* mesure sans doute au plus près cette plainte, expres-

sion d'une souffrance qui déborde largement la dimension juridique, aussi bien dans les motifs sur lesquels s'appuient les comportements que sur leurs formes ou les espaces dans lesquels ils prennent place. Comme les analyses qui suivent le montrent, les recours juridiques sont très rares, ce qui conforte l'analyse de Fassin selon laquelle la politique de lutte contre les discriminations contribue au développement d'« *un espace victimaire sans justice rendue* », la souffrance étant « *toujours en excès sur le droit* ». Les plus jeunes, qui déclarent plus nombreux des comportements ou attitudes discriminatoires, pourraient avoir été plus sensibles aux politiques publiques qui ont contribué à légitimer cette plainte.

Cette approche subjective a déjà été mise en œuvre dans d'autres enquêtes, comme *Génération 1998*, réalisée au printemps 2001 par le Cereq et l'enquête *Eurobaromètre* sur la discrimination en Europe commandée par la commission européenne en 2003. L'approche retenue dans l'enquête *Histoire de vie* se singularise par la combinaison de deux aspects. En premier lieu, elle refuse de cibler *a priori* des catégories de victimes (par exemple les immigrés), de motifs (les discriminations raciales) ou un champ particulier (le marché du travail). Au contraire, l'enquête *Mobilité géographique et Insertion sociale (Mgis)* effectuée en 1992 par l'Ined avec le concours de l'Insee, même si elle comportait une population générale de référence, s'intéressait en premier lieu aux situations d'intégration des immigrés et de leurs enfants et l'enquête du Cereq se concentre sur le sentiment qu'ont les jeunes d'être victimes de discrimination dans les procédures de recrutement.

En second lieu, l'enquête *Histoire de vie* porte une attention particulière aux différents éléments de l'identité et des trajectoires individuelles. Si l'*Eurobaromètre* réalisé en 2003 comprend un spectre plus large de questions relatives à la perception qu'ont les individus de la discrimination par rapport à la race, au sexe, à la religion, au handicap, à l'âge et à l'orientation sexuelle, le type de questionnement ne permet pas de mettre en perspective les réponses données avec les trajectoires individuelles. De plus, l'usage

5. Une discrimination est considérée comme indirecte quand l'application d'une règle neutre *a priori*, défavorise un groupe social particulier. Dans ce cas, ce sont les analyses statistiques qui permettent d'observer la discrimination.

6. C'est-à-dire que la justification de l'inégalité de traitement donnée *a posteriori* dissimule la pratique discriminatoire (par exemple, le bailleur qui prétend faussement qu'un appartement est déjà loué).

explicite et direct du terme de discrimination, sans prise en compte des contextes nationaux qui influencent l'interprétation de cette notion, et l'amalgame entre attitudes et expériences de la discrimination, entre victimes et témoins, y rendent la démarche quelque peu abrupte.

Cette spécificité de l'approche retenue par l'enquête *Histoire de vie* donne un caractère exploratoire à la présente étude et justifie notre réserve quant à l'usage indistinct du terme de discrimination, que nous préférons réserver à certains faits plus caractérisés. Nous parlerons donc plutôt de comportements, d'attitudes négatives ou intolérantes.

La richesse des éléments de contexte fournis par l'enquête *Histoire de vie* nous permettra de souligner, d'une part, que les attitudes intolérantes relevées ne correspondent pas systématiquement aux formes les plus souvent recherchées dans les analyses et donc les plus attendues *a priori*, que ce soit en termes de profil des victimes, de motifs invoqués ou de contexte et, d'autre part, que la perception de ces attitudes doit être resituée dans un contexte plus large d'appréciation par l'individu de sa trajectoire et de son identité, au-delà de ses caractéristiques objectives.

Un tiers des personnes interrogées déclarent avoir connu des attitudes ou traitements négatifs

Un tiers des personnes interrogées ont cité au moins un motif pour lequel elles estiment avoir subi des moqueries, été mises à l'écart, traitées injustement ou s'être vues refuser un droit, ce qui représente près de 15 millions de personnes parmi les plus de 18 ans. Les plus jeunes citent en proportion beaucoup plus importante au moins un motif d'attitude négative à leur égard. Le choix de ne pas mentionner le terme de « discrimination » et de laisser un intitulé très extensif explique sans doute en partie ces proportions élevées.

Conséquence directe d'une formulation très large, les faits rapportés sont de natures très diverses. Les moqueries ou insultes constituent la majorité des situations rapportées (57 %), alors que les traitements injustes et mises à l'écart représentent respectivement 17 et 16 % des cas. Enfin, 10 % ont pris la forme d'un refus de droit. 83 % des faits se sont répétés plusieurs fois, et 10 % de façon continue. Cependant, les choix effectués par les personnes interrogées entre ce qu'elles décident de déclarer et

ce qu'elles omettent parce qu'elles le jugent insignifiant transparaissent : les moqueries ou insultes rapportées sont rarement vécues une seule fois (10 %) et sont le plus souvent répétées (89 %). C'est sans doute cette répétition qui justifie leur signalement. Au contraire, lorsqu'il s'agit du refus d'un droit, l'événement relaté a été plus souvent isolé (43 %), mais la nature même du préjudice suffit sans doute à le considérer comme important.

Autre source de diversité, une très grande variété de motifs était proposée aux personnes interrogées. Cependant, un quart de celles qui sont concernées attribuent au moins un des traitements ou attitudes négatives qu'elles rapportent à leur poids ou à leur taille (cf. tableau 1). Le « look » et dans une moindre mesure, les « autres aspects de l'apparence physique » sont également fréquemment invoqués. Au total, 13 % de l'ensemble des personnes interrogées citent l'un de ces trois motifs. Le nom ou le prénom est également un motif fréquemment invoqué, cité par 7 % des personnes. Parmi les autres

Tableau 1
Les motifs des attitudes ou traitements négatifs selon la fréquence où ils sont cités
En %

	Dans l'ensemble de la population
Poids et taille	8
Nom ou prénom	7
Look	6
Façon de parler	5
Situation professionnelle ou niveau d'instruction	4
Région ou pays d'origine	4
Âge	4
État de santé ou handicap	3
Situation de famille	3
Couleur de peau	3
Opinions politiques, syndicales ou religieuses	2
Sexe	2
Lieu de vie	2
Caractéristiques de vos proches, parents, amis	2
Autres, apparence physique (1)	1
Appartenance politique ou syndicale	1
Autres, traits de caractère (1)	1
Orientation sexuelle	0
Autres (1)	1

(1) Ces modalités correspondent aux réponses à la question ouverte posée si la personne avait répondu « autres ».

Lecture : 8 % des personnes relatent un comportement négatif visant leur poids ou leur taille. Les réponses multiples étaient possibles.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

motifs les plus fréquents se trouvent la façon de parler ou l'accent, la situation professionnelle ou le niveau d'instruction, la région ou le pays d'origine, l'âge, l'état de santé ou le handicap.

Dans cet ensemble disparate, un critère majeur de mesure de la gravité, au moins subjective, tient dans le fait que 39 % des personnes ayant décrit au moins une attitude négative à leur rencontre considèrent que cela a eu des conséquences sur leur vie (7), soit 12 % de l'ensemble des personnes interrogées. Dans l'ensemble de ces comportements porteurs de conséquences, ceux prenant pour cible l'état de santé de l'individu ou son handicap, ou encore sa situation de famille prennent davantage de place, au regard d'autres motifs comme le nom ou le prénom, le *look* ainsi que l'accent ou la façon de parler. De même, les moqueries ou insultes, qui constituaient 57 % de l'ensemble des comportements négatifs rapportés, ne représentent que 36 % de ceux qui ont eu des conséquences, contrairement aux mises à l'écart, traitements injustes ou refus de droit plus représentés ici.

Pour ces comportements porteurs de conséquences (8), et eux seuls, sont connus l'âge qu'avait la personne au moment des faits et le contexte dans lequel ils ont pris place. Plus du tiers de ces comportements intolérants se sont ainsi déroulés dans le cadre de l'école (cf. graphique I). Ils ont été vécus dans 12 % des cas avant 10 ans et surtout dans 40 % des cas entre 10 et 19 ans. Le milieu professionnel constitue également un terrain important où est ressenti ce type d'attitudes intolérantes : 17 % d'entre elles ont pris place sur le lieu de travail et 12 % lors de la

recherche d'un emploi. Les relations familiales ou amoureuses sont le troisième contexte le plus fréquemment mentionné, regroupant 15 % des attitudes négatives porteuses de conséquences.

Les jeunes déclarent plus que le reste de la population avoir subi des attitudes négatives au cours de leur vie

La diversité des motifs évoqués par les personnes interrogées renvoie directement à leur propre diversité et leurs caractéristiques spécifiques. Bien évidemment, les personnes immigrées ou d'origine immigrée ont davantage énoncé des comportements négatifs concernant leurs origines et les personnes handicapées des attitudes renvoyant à leur handicap ou leur état de santé. De plus, certaines situations peuvent exposer davantage que d'autres aux comportements intolérants, comme le fait d'avoir vécu dans une cité et plus généralement de vivre dans une grande ville, par opposition à ceux vivant en milieu rural.

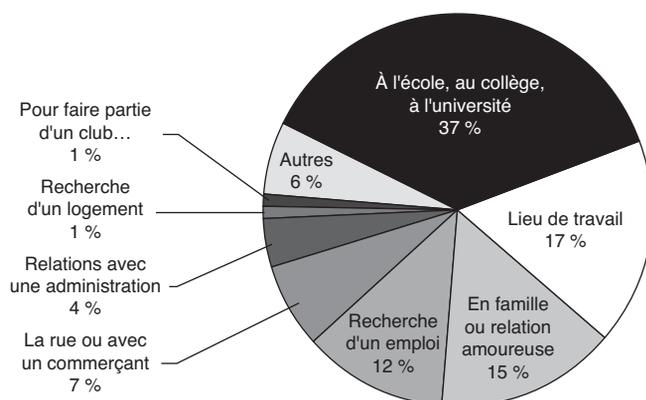
Le fait le plus saillant est cependant la régulière et forte décroissance de la proportion de faits énoncés avec l'âge : de 49 % des personnes âgées de 18 à 24 ans à 13 % de celles ayant plus de 70 ans. Les régressions logistiques effectuées

7. Lorsque la personne a déclaré un seul motif de comportement négatif, la question était : « ce comportement a-t-il eu des conséquences sur votre vie ? » ; lorsque la personne a déclaré plusieurs motifs, elle était formulée ainsi : « Un de ces comportements a-t-il eu des conséquences sur votre vie ? Si oui, lequel en a eu le plus ? ». De ce fait, les personnes ne décrivent qu'un seul comportement ayant entraîné des conséquences.

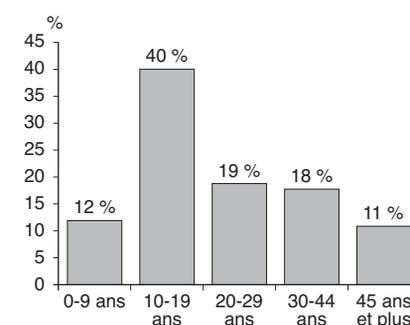
8. Cette question servait de filtre.

Graphique I
Contexte des comportements porteurs de conséquences

A – Circonstances de survenue d'un tel comportement



B – Âge de survenue d'un tel comportement



Champ : ensemble des personnes déclarant avoir subi un comportement négatif ayant eu des conséquences sur leur vie, hors non réponses (2 %).

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

confirment l'influence prépondérante de l'âge sur la probabilité d'avoir rapporté au moins une attitude ou un traitement négatif (cf. annexe 1). Plus précisément, les écarts sont très sensibles sur certains motifs, notamment ceux liés à l'apparence physique comme le poids et la taille (cité par 16 % des 18-24 ans contre 1 % des 70 ans et plus) ou le *look*, mais aussi le nom ou le prénom, la façon de parler, la couleur de peau ou le lieu de vie. D'autres motifs sont plus souvent cités par les jeunes adultes (25-34 ans) comme la situation de famille, le pays ou la région d'origine, le sexe. Cette période de la vie étant fréquemment celle de l'entrée dans la vie active, il s'agit sans doute d'un contexte dans lequel une part importante des attitudes ou traitements défavorables relatés ici se sont manifestés. Plus rares sont les motifs dont la fréquence de citation n'est pas liée à l'âge (les opinions, l'état de santé, l'âge, la situation professionnelle en sont des exemples).

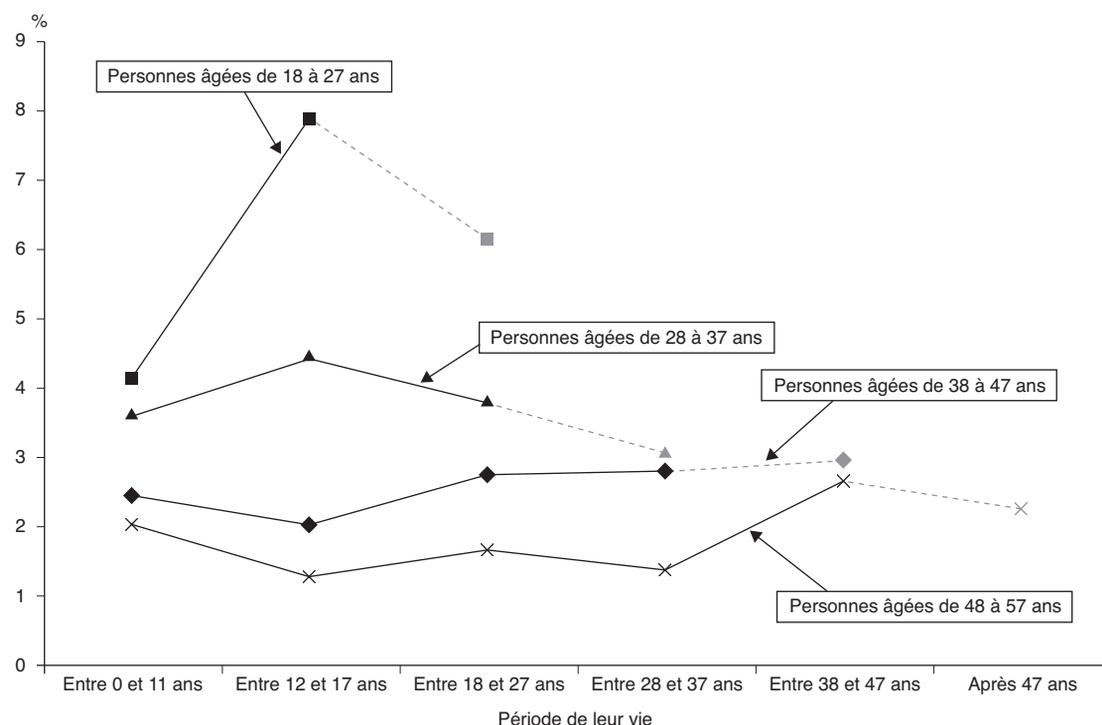
Il peut paraître surprenant que ce soit la population la plus jeune, et qui a de fait l'expérience de vie la plus courte, qui déclare avoir déjà vécu le plus grand nombre d'attitudes négatives au cours de sa vie. Différentes explications

peuvent être avancées. Des effets de mémoire entrent certainement en ligne de compte ; les faits les plus récents étant sans doute pour les personnes les plus marquants ou les mieux rapportés. Les générations les plus jeunes peuvent en outre être davantage sensibles aux attitudes négatives à leur égard du fait de l'intérêt récent porté au thème de la discrimination dans les débats sociaux et dans les politiques publiques. Enfin, elles peuvent également y être plus souvent confrontées que les générations précédentes, soit que leur mode de vie les y expose plus fréquemment, soit que certaines formes d'intolérance se soient répandues ou banalisées.

Pour tenter de faire la part entre ces différents effets, il est intéressant de mettre en regard l'âge des personnes au moment de l'enquête et l'âge de survenue du comportement relaté (9). En premier lieu, la fréquence des comportements négatifs rapportés par les individus est systématiquement plus élevée d'une génération à l'autre (cf. graphique II). Cela signale soit un effet de

9. L'âge de survenue n'étant demandé que lorsque la personne a déclaré que le comportement avait eu des conséquences sur sa vie, l'analyse ne porte ici que sur ces comportements.

Graphique II
Proportion de personnes déclarant avoir subi un comportement négatif ayant eu des conséquences au cours d'une période donnée de leur vie, selon la génération



Lecture : parmi les personnes âgées de 18 à 27 ans, environ 4 % ont été victimes de comportements négatifs ayant eu des conséquences entre 0 et 11 ans. Les données incomplètes, parce que les générations considérées n'ont pas toutes atteint la fin de la période sont représentées en pointillé.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

génération (qu'il tienne d'une réelle surexposition ou d'une sensibilité accrue aux comportements intolérants), soit un effet d'âge se combinant à un effet de mémoire : les jeunes sont surexposés ; les personnes plus âgées oublient qu'elles l'ont été durant leur jeunesse ou tendent à en relativiser l'importance avec le recul. Par ailleurs, l'importance des effets de mémoire se lit dans la courbe des personnes âgées de 48 à 57 ans par exemple : elles rapportent plutôt des événements ayant eu lieu entre 38 et 47 ans qu'entre 28 et 37 ans. Enfin, il semble que la mémoire des événements survenus durant certaines périodes du cycle de vie, notamment l'enfance et dans une moindre mesure, la jeunesse, soit mieux conservée, peut-être au détriment de ceux vécus durant l'adolescence.

Ces quelques éléments soulignent la difficulté d'interprétation des résultats, compte tenu de la spécificité de l'enquête et de l'absence de données comparables : seule une réitération de ces questionnements à quelques années d'intervalle permettrait d'évaluer la part des différences de déclaration entre classes d'âge imputable à l'âge, à la génération, à des effets de mémoire, de sensibilité ou encore d'exposition accrue.

Contrairement à l'âge, le sexe a un rôle beaucoup moins déterminant sur les déclarations d'attitudes ou de traitements négatifs. Néanmoins, les femmes citent plus fréquemment au moins une attitude ou un traitement négatif, et lorsque c'est le cas, accordent plus souvent une certaine gravité aux faits qu'elles déclarent en leur attribuant des conséquences sur leur vie. Ces différences, très marquées parmi les plus jeunes, s'inversent après 55 ans (cf. tableau 2). Ce résultat reflète en grande partie l'importance des attitudes négatives concernant le poids et la taille, fréquemment évoquées par les jeunes femmes, et qui sont, aux âges élevés, à la fois moins souvent citées et moins spécifiques aux femmes.

Deux autres motifs, moins liés à l'âge, sont spécifiquement féminins : le sexe et la situation familiale. Le sexe est cité comme motif d'une attitude négative par 4 % des femmes, presque jamais par les hommes. Au sein de la population féminine, ce sont les actives qui sont les plus concernées, et plus encore celles qui exercent une profession de cadre (14 % d'entre elles). Les attitudes négatives portant sur la situation de famille sont pour leur part citées par 4 % des femmes et 2 % des hommes. C'est ici le statut matrimonial, et notamment le fait d'être divorcé, qui a un impact important : 9 % des femmes divorcées disent ainsi avoir eu à subir ce type de comportement (et également 5 % des hommes divorcés).

Plus généralement, le statut matrimonial légal influence fortement la probabilité pour les femmes de déclarer attitudes et traitements négatifs. Alors que ce statut matrimonial légal ne résume pas, loin s'en faut, l'histoire conjugale des personnes interrogées, il faut noter qu'il prend le pas sur d'autres facteurs explicatifs, notamment le fait d'avoir eu des enfants ou d'en avoir à sa charge, de vivre seule ou en couple. Les femmes divorcées sont les plus exposées aux attitudes négatives, et ce d'autant plus qu'elles sont âgées : 50 % des femmes entre 50 et 59 ans ayant divorcé rapportent au moins un fait, contre 24 % des autres femmes ayant le même âge. Ce constat et l'importance de ce critère légal renvoient sans doute à une perception négative du divorce notamment au sein des générations les plus anciennes. Il se trouve cependant nuancé par le fait que cette forte surexposition ne porte pas seulement sur des comportements intolérants visant la situation familiale ou le sexe mais s'étend à l'ensemble des motifs proposés à l'enquête : il ne s'agit donc pas seulement d'un ostracisme direct à l'égard des personnes divorcées en raison même de leur divorce. Si plusieurs interprétations peuvent être évo-

Tableau 2
Fréquence des déclarations d'attitudes négatives selon l'âge et le sexe, pour l'ensemble des motifs et pour le motif « Votre poids ou votre taille »

	Hommes		Femmes		En %
	Ensemble	Poids, taille	Ensemble	Poids, taille	
18-24 ans	42	13	56	19	
25-34 ans	38	9	45	16	
35-44 ans	32	6	40	11	
45-54 ans	28	6	29	7	
55 ans et plus	20	2	17	2	

Lecture : entre 18 et 24 ans, 42 % des hommes et 56 % des femmes rapportent au moins une attitude négative. Au même âge, 13 % des hommes et 19 % des femmes déclarent des attitudes négatives ayant porté plus précisément sur leur poids ou leur taille.
Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

quées, il est impossible de déterminer si les comportements négatifs sont survenus durant la même période que le divorce et en sont une conséquence directe, voire une cause (les faits rapportés pouvant alors être des désaccords conjugaux), ou si le fait d'avoir divorcé est lié à d'autres différences dans le mode de vie qui exposent plus aux comportements négatifs (10), ou y rendent les personnes plus sensibles. De la même manière, si les célibataires, et notamment les femmes, rapportent plus souvent des comportements intolérants à leur égard, il peut s'agir d'une cause comme d'une conséquence de leur célibat, ou encore être lié à d'autres différences de comportement entre personnes mariées et personnes célibataires.

Des déclarations liées à l'origine familiale et aux difficultés connues durant l'enfance

Selon leur origine familiale et les difficultés survenues durant leur enfance, les personnes interrogées ont une probabilité plus ou moins importante de déclarer des attitudes négatives à leur encontre. Dans ce registre, les problèmes de santé, et particulièrement ceux survenus durant l'enfance, sont les plus déterminants. Ville et Ruffin (2006, ce numéro) ont montré la complexité des situations qui existe en matière d'identification à un problème de santé. Nous utilisons de façon très simplifiée uniquement deux indicateurs. En premier lieu, la réponse à la question « *Vous considérez-vous comme une personne en bonne santé ? malade ? handicapée ? âgée ?* (11) » reflète, avec les limites y afférant, un état de santé subjectivement ressenti au moment de l'enquête. En second lieu, pour les personnes ayant déclaré un problème de santé (maladie, accident, malformation, traitements réguliers, limitations d'activité), nous retenons comme indicateur l'âge auquel ce problème a commencé (ou le problème le plus ancien quand il y en a plusieurs).

Avoir ou avoir eu par le passé un problème de santé conduit à déclarer de façon beaucoup plus fréquente des attitudes et traitements négatifs, et ce de façon renforcée lorsque le problème est survenu avant 25 ans. Ce sont par ailleurs les personnes qui se considèrent comme handicapées qui rapportent le plus d'attitudes négatives à leur égard, ainsi que les personnes se considérant malades. De surcroît, les personnes qui ne se considèrent pas en bonne santé ou qui ont connu des problèmes de santé attribuent plus fréquemment des conséquences aux faits qu'el-

les rapportent. Cela tient le plus souvent à des comportements prenant explicitement pour cible leur état de santé ou leur handicap : 15 % des personnes se considérant comme handicapées rapportent des faits liés à ce motif (et même un quart lorsqu'elles ont connu des problèmes de santé avant 25 ans), 8 % de celles se considérant comme malades.

Le fait d'avoir été placé dans l'enfance (12) influence également très fortement le fait de rapporter des comportements négatifs. Cette probabilité est plus importante chez les personnes de moins de 35 ans, ce qui indique certainement un effet de mémoire et une relativisation des faits chez les personnes plus âgées. Les motifs cités par ces personnes sont assez spécifiques et concernent plus particulièrement la couleur de peau (8 % des personnes élevées par un tiers ou des parents adoptifs (13) citent ce motif contre 2 % des autres) et la situation de famille (7 % des personnes placées dans leur enfance contre 2 % des autres). Ces comportements vont souvent au-delà des simples moqueries ou mises à l'écart puisque les personnes élevées par un tiers ou des parents adoptifs déclarent davantage de traitements injustes et de refus de droits (respectivement 26 % et 13 % contre 16 % et 10 % pour les personnes qui n'ont jamais été placées).

Enfin, avoir vécu la séparation de ses parents pendant l'adolescence (11-20 ans) conduit à déclarer davantage de traitements négatifs et ce d'autant plus pour les hommes que pour les femmes. Cet élément apparaît également très significatif pour les jeunes, pour qui la proximité des faits est plus importante. Les personnes ayant vécu la séparation de leurs parents, au cours de leur enfance comme de leur adolescence, attri-

10. Cela peut être relié avec un certain nombre d'expériences comme le fait d'élever ou d'avoir élevé en partie seule ses enfants, d'être resté sans conjoint, ou encore de s'être remarié, toutes situations qui peuvent avoir modifié à un certain moment le regard des autres, que ce soit dans le cadre des relations familiales, amicales ou professionnelles.

11. Nous avons regroupé par la suite les personnes ayant uniquement répondu qu'elles se considéraient « âgées » avec celles qui se considéraient en bonne santé, une telle réponse étant trop étroitement liée avec l'âge réel des personnes pour pouvoir être interprétée.

12. Il s'agit des personnes qui ont été placées, au moins durant une période donnée, chez un couple ou une personne seule, sans lien de filiation ou encore dans un établissement collectif (orphelinat, etc.) même si elles ont été ensuite adoptées. Bien que le lien juridique entre parents et enfants soit le même qu'il s'agisse de parents biologiques ou adoptifs, le regroupement retenu ici (enfants élevés par des tiers avec ceux élevés par des parents adoptifs) tient compte du fait qu'avant d'être adoptée, toute personne, même dans la prime enfance, a connu un placement d'une durée plus ou moins longue.

13. Depuis les années 1980, la très grande majorité des enfants adoptés le sont à l'étranger.

buent plus fréquemment des conséquences aux comportements qu'ils relatent.

Autre élément important de l'histoire familiale, être immigré ou issu de l'immigration (14) renforce, à autres caractéristiques comparables, la probabilité de rapporter au moins une attitude ou un traitement négatif, tout comme être né dans un département d'Outre-Mer ou avoir un de ses parents dans cette situation. Ces deux facteurs suggèrent qu'un certain nombre de comportements intolérants prennent appui sur l'apparence physique de ces personnes. En effet, près de la moitié des personnes originaires d'Outre-Mer et 9 % des personnes immigrées et issues de l'immigration évoquent des comportements prenant pour cible la couleur de peau. Pour les immigrés, les attitudes négatives déclarées sont plus étendues et prennent également pour cible la région ou le pays d'origine, le nom

et le prénom ainsi que la façon de parler (cf. encadré 3). Cependant, dans le cas des immigrés et des personnes issues de l'immigration, une analyse plus précise montre l'intrication et la complexité du rôle de différents facteurs, qu'il s'agisse de l'âge d'arrivée en France, de la durée de présence en France ou du sentiment d'appartenance géographique dans l'explication de ces différences.

14. Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration depuis 1990, la population immigrée (ou première génération) est composée des personnes nées étrangères à l'étranger résidant en France. Cette population se compose donc pour une grande partie d'étrangers mais aussi de personnes ayant acquis la nationalité française. Les personnes issues de l'immigration (ou seconde génération) sont définies comme des personnes nées en France d'au moins un parent immigré. Cette catégorie ne repose sur aucun critère juridique. Elle est plus large que la notion de descendant direct d'immigrés habituellement utilisée par l'Insee : jeune vivant dans une famille immigrée ou personne dont les deux parents sont immigrés ou dont l'unique parent connu est immigré.

Encadré 3

LES IMMIGRÉS ET LES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION SONT DAVANTAGE EXPOSÉS AUX TRAITEMENTS ET COMPORTEMENTS NÉGATIFS

34 % des immigrés et 44 % des descendants d'immigré(s) indiquent avoir subi des attitudes ou traitements négatifs, contre 32 % de l'ensemble de la population. Ces différences peuvent sembler en premier lieu liées à l'âge : les descendants d'immigré(s) sont en moyenne plus jeunes que les immigrés et le reste de la population. Cependant, une fois les effets de structure, et notamment d'âge, pris en compte, être immigré ou descendant d'immigré augmente significativement cette probabilité. Cet effet est plus accentué pour les personnes dont les deux parents sont immigrés que pour ceux issus d'un couple mixte (cf. tableau A).

Le cas des personnes issues de l'immigration

Les comportements négatifs spécifiquement cités par les descendants d'immigré(s) et, plus encore, par les immigrés peuvent s'interpréter, au moins en partie, comme des attitudes « racistes ». Ainsi, 12 % des immigrés et 11 % des descendants d'immigrés (contre 4 % de l'ensemble de la population) évoquent des motifs liés à la région ou au pays d'origine. La façon de parler est également mentionnée par 10 % des personnes immigrées et 8 % de leurs descendants contre 5 % de la population générale. Enfin, la couleur de peau est citée par 9 % des immigrés comme des descendants d'immigré(s), contre 3 % de l'ensemble de la population. Seul le motif « votre nom ou votre prénom » concerne davantage les descendants d'immigrés, scolarisés en France (13 % d'entre eux contre

5 % des immigrés et 6 % de la population dans son ensemble).

En outre, la nature des événements déclarés diffère sensiblement selon les générations : les éléments évoqués sont moins souvent des moqueries ou insultes pour les immigrés (45 %) que pour les descendants d'immigré(s) (56 %) ou l'ensemble de la population (57 %), mais davantage des traitements injustes et des refus de droits. Parmi ces attitudes, les immigrés évoquent davantage des comportements ayant entraîné des conséquences (43 %), alors que pour les descendants d'immigrés la proportion (40 %) est quasiment identique à celle de l'ensemble de la population (39 %). D'une façon générale, les immigrés déclarent donc moins d'attitudes négatives que les descendants d'immigré(s) mais celles-ci semblent plus graves et plus souvent à connotation raciste. Il est possible qu'ils taisent plus souvent que les autres les comportements moins lourds de conséquences ou moins spécifiques.

Pour les personnes immigrées et leurs descendants comme pour l'ensemble de la population, avoir ou avoir eu par le passé un problème de santé amène à déclarer davantage de comportements intolérants (cf. tableaux A et B). Cependant, alors que pour l'ensemble de la population et les descendants d'immigrés ce sont les problèmes de santé survenus durant l'enfance qui augmentent significativement la probabilité de déclarer des attitudes négatives, pour les immigrés ce sont les problèmes de santé survenus entre 25 et 49 ans, ce qui peut laisser supposer un lien avec les

→

Encadré 3 (suite)

Tableau A

Les personnes immigrées

Régressions logistiques sur le fait d'avoir rapporté au moins un comportement intolérant

Variables explicatives	Modèle 1			Modèle 2		
	Coefficients	(Écart-type)	Odds-ratio	Coefficients	(Écart-type)	Odds-ratio
Constante	- 1,56	(0,22)	-	- 2,00	(0,21)	-
Âge		# 8		Variable remplacée par un croisement avec l'âge d'arrivée en France		
Ordre d'entrée						
18-24 ans	0,87**	(0,31)	2,4			
25-29 ans	0,20	(0,26)	1,2			
30-44 ans		Référence				
45-54 ans	- 0,3	(0,20)	0,7			
55 ans et plus	- 0,516**	(0,23)	0,6			
Statut matrimonial légal		# 5		# 4		
Ordre d'entrée						
Célibataire	- 0,09	(0,21)	0,9	0,06	(0,24)	1,1
Marié		Référence			Référence	
Veuf	- 0,53	(0,34)	0,6	- 0,49	(0,40)	0,6
Divorcé	0,80**	(0,25)	2,2	0,93**	(0,29)	2,5
Niveau d'études		# 3		Variable non significative		
Ordre d'entrée						
Ecole primaire	- 0,18	(0,20)	0,8			
Collège		Référence				
Lycée	0,27	(0,20)	1,3			
Études supérieures	0,39**	(0,21)	1,5			
CSP et statut		# 7		# 6		
Ordre d'entrée						
Indépendant	0,12	(0,27)	1,1	0,17	(0,26)	1,2
Cadres et prof. inter du privé	0	(0,22)	1	0,14	(0,20)	1,1
Cadres et prof. inter du public	- 0,5	(0,33)	1	0,20	(0,32)	1,2
Employés et ouvriers du privé		Référence			Référence	
Employés et ouvriers du public	0,08	(0,24)	1,1	0,15	(0,25)	1,2
Inconnu	- 1,02**	(0,25)	0,4	- 0,90**	(0,24)	0,4
Problème de santé, selon l'âge de début		# 2		# 2		
Ordre d'entrée						
Avant 25 ans	0,66**	(0,21)	1,9	0,69**	(0,21)	2
Entre 25 et 49 ans	0,99**	(0,28)	2,7	0,90**	(0,18)	2,5
Après 50 ans	0,63**	(0,26)	1,9	0,43	(0,24)	1,5
Aucun problème déclaré		Référence			Référence	
A vécu dans une cité		# 6		# 7		
Ordre d'entrée						
Non		Référence			Référence	
Oui	0,44**	(0,14)	1,5	0,43**	(0,14)	1,5
Activité de la mère		# 4		# 3		
Ordre d'entrée						
Mères actives	0,49**	(0,14)	1,6	0,51**	(0,14)	1,7
Mères inactives		Référence			Référence	
Placé durant son enfance		# 1		# 1		
Ordre d'entrée						
Non		Référence			Référence	
Oui	1,08**	(0,21)	2,9	1,05**	(0,21)	2,9
Séparation des parents		# 9		# 8		
Ordre d'entrée						
Parents non séparés ou séparés après 21 ans	- 0,10	(0,33)	0,7	- 0,28	(0,34)	0,7
Entre 11 et 20 ans	1,02**	(0,41)	2,8	1,08**	(0,41)	2,9
Âge et âge d'arrivée en France				# 5		
Ordre d'entrée						
18-25 ans				1,10**	(0,33)	3
26-45 ans arrivé avant 18 ans		Modèle 2		0,50	(0,22)	1,6
26-45 ans arrivé après 18 ans				0,37	(0,20)	1,5
45 ans et plus arrivé avant 18 ans				- 0,39	(0,24)	0,7
45 ans et plus arrivé après 18 ans					Référence	
Être en couple mixte				# 9		
Ordre d'entrée						
Célibataire		Modèle 2		0,00	(0,25)	1
Ego et son conjoint né dans le même pays					Référence	
Ego né à l'étranger, conjoint né en France				0,38**	(0,17)	1,5
Effectifs	n = 1188					
Proportion de valeurs positives	34 %					
Valeurs observées et prédites :						
concordantes		68 %			69 %	
discordantes		32 %			30 %	
liées		10 %			1 %	

Lecture : les régressions logistiques estiment la probabilité d'avoir rapporté au moins un comportement intolérant.

Le modèle 1 reprend les mêmes variables que celles utilisées dans les régressions logistiques pour l'ensemble de la population, ce qui permet la comparaison entre les différentes populations. Le modèle 2 intègre des variables spécifiques aux immigrés et aux descendants d'immigrés.

Deux étoiles signalent que la modalité est significative au seuil de 5 %, une étoile au seuil de 10 %. Dans la première colonne figure le coefficient, dans la seconde l'écart-type, dans la troisième l'estimation de l'odds-ratio, ou rapport de chances.

Variables communes non significatives : sexe, a connu une période de chômage, catégorie de la commune de résidence, activité du père.

Variables spécifiques non significatives : nationalité, aire géographique d'origine, maîtrise de la langue française.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.



Encadré 3 (suite)

accidents du travail. Les immigrés occupent plus souvent des emplois d'ouvriers pour lesquels les risques d'accident sont plus importants. Cela reflète sans doute aussi pour partie des évolutions dans leur perception de leur état de santé à l'étranger par le passé et actuellement en France.

Hormis l'âge, l'état de santé et le fait d'avoir vécu dans une cité, l'expression des comportements intolérants chez les immigrés ne renvoie pas aux mêmes caractéristiques que chez les descendants d'immigré(s).

Tableau B
Les descendants d'immigrés
Régressions logistiques sur le fait d'avoir rapporté au moins un comportement intolérant

Univers	Descendants d'immigrés					
	Avoir rapporté au moins un comportement intolérant à son égard					
Variable dépendante	Modèle 1			Modèle 2		
Variables explicatives	Coefficient	(Ecart-type)	Odd-ratio	Coefficient	(Ecart-type)	Odd-ratio
Constante	- 0,99**	(0,21)	-	- 1,15	(0,22)	-
Sexe						
<i>Ordre d'entrée</i>						
Hommes	- 0,28**	# 6 (0,14)	0,8	-0,30**	# 6 (0,14)	0,7
Femmes		Référence			Référence	
Âge						
<i>Ordre d'entrée</i>						
18-24 ans	0,71	# 1 (0,20)	2	0,68**	# 1 (0,20)	2
25-29 ans	0,93**	(0,23)	2,5	0,88**	(0,24)	2,4
30-44 ans		Référence			Référence	
45-54 ans	0,06	(0,23)	1,1	0,13	(0,23)	1,1
55 ans et plus	- 0,53**	(0,24)	0,6	- 0,48**	(0,24)	0,6
Niveau d'études						
<i>Ordre d'entrée</i>						
Ecole primaire	- 0,49	# 3 (0,28)	0,6	- 0,49	# 3 (0,28)	0,6
Collège		Référence			Référence	
Lycée	0,13	(0,18)	1,1	0,07	(0,18)	1,1
Études supérieures	0,51**	(0,18)	1,7	0,51**	(0,18)	1,7
Problème de santé, selon l'âge de début						
<i>Ordre d'entrée</i>						
avant 25 ans	0,76**	# 2 (0,18)	2,1	0,76**	# 2 (0,18)	2,1
entre 25 et 49 ans	0,65**	(0,20)	1,9	0,70**	(0,20)	2
après 50 ans		Référence			Référence	
Aucun problème déclaré						
A vécu dans une cité						
<i>Ordre d'entrée</i>						
Non		# 4 Référence			# 5 Référence	
Oui	0,36**	(0,14)	1,4	0,37**	(0,14)	1,5
Activité du père						
<i>Ordre d'entrée</i>						
Pères actifs		# 5 Référence			Variable non significative	
Autres (inactif, profession inconnue...)	0,40**	(0,19)	1,5			
Langue maternelle						
<i>Ordre d'entrée</i>						
Uniquement le français		Modèle 2			# 4 Référence	
Le français et une langue étrangère				+ 0,50**	(0,16)	1,7
Une ou deux langues étrangères				0,25	(0,20)	1,3
Effectifs	n = 954					
Proportion de valeurs positives	44 %					
Valeurs observées et prédites :						
concordantes		68			69	
discordantes		31			30	
liées		1			1	

Lecture : les régressions logistiques estiment la probabilité d'avoir rapporté au moins un comportement intolérant. Le modèle 1 reprend les mêmes variables que celles utilisées dans les régressions logistiques pour l'ensemble de la population, ce qui permet la comparaison entre les différentes populations. Le modèle 2 intègre des variables spécifiques aux immigrés et aux descendants d'immigrés. Deux étoiles signalent que la modalité est significative au seuil de 5 %, une étoile au seuil de 10 %. Dans la première colonne figurent le coefficient et l'écart type, dans la seconde l'estimation de l'odds-ratio, ou rapport de chances. Variables communes non significatives : statut matrimonial légal ; CSP et statut ; activité de la mère ; placé durant son enfance ; séparation des parents. Variables spécifiques non significatives : pays de naissance des parents. Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.



Encadré 3 (fin)

Des facteurs spécifiques aux immigrés

En premier lieu, l'âge d'arrivée en France est important pour les immigrés : une immersion plus ou moins précoce dans la société française, une scolarité en France ou dans le pays d'origine peuvent avoir des répercussions sur l'acquisition de la langue française notamment. Ainsi, 38 % des immigrés arrivés en France avant l'âge de 18 ans déclarent des comportements négatifs contre 31 % de ceux arrivés après 18 ans. Cette différence peut notamment s'expliquer par le fait d'avoir été ou non à l'école en France, le cadre scolaire étant un lieu où ce type d'attitudes a souvent été évoqué. En effet, les personnes immigrées scolarisées en France à l'âge de 6 ans sont 43 % à déclarer des attitudes négatives contre 32 % de celles qui résidaient dans leur pays d'origine à cet âge-là. Ces observations permettent aussi de supposer que les personnes arrivées jeunes, scolarisées en France et n'ayant quasiment connu que la France, s'autorisent peut-être davantage à déclarer des comportements intolérants.

De la même façon, avoir une mère en activité à l'âge de 15 ans augmente pour les immigrés plus encore que pour l'ensemble de la population la probabilité de déclarer des comportements intolérants. Cette situation, plus rare pour les immigrés que pour l'ensemble de la population (respectivement 39 % et 67 %), peut être le signe d'un capital culturel familial plus important, associé à une sensibilité aux comportements intolérants plus forte.

Le fait d'être en couple avec une personne née en France peut également participer au même sentiment. Ainsi, 39 % des personnes immigrées dans ce cas déclarent avoir subi des traitements négatifs, contre 31 % des personnes dont le conjoint est originaire du même pays qu'eux. Par rapport à l'ensemble des immigrés, ceux vivant avec un conjoint né en France ne citent pas des motifs spécifiques (par exemple visant leur situation de famille ou leurs proches) mais sont plus nombreux à évoquer des attitudes négatives concernant le pays d'origine (17 % contre 10 % des personnes vivant dans un couple endogame) et la façon de parler (13 % contre 7 % des personnes ayant un conjoint né dans le même pays). Cette différence peut notamment s'expliquer par des réseaux de connaissance très différenciés : 53 % des personnes dont le conjoint est né dans le même pays ont des amis originaires du même endroit qu'elles, contre 32 % des immigrés ayant un conjoint né en France. Ces derniers ont donc pu être confrontés plus souvent à des situations où des moqueries ou des mises à l'écart ont pu être ressenties. Ces observations permettent aussi de supposer que les personnes ayant un conjoint non directement issu de l'immigration sont plus sensibles à certains comportements ou remarques.

Enfin, pour les immigrés, les difficultés vécues pendant l'enfance, comme la séparation des parents au moment de l'adolescence ou le fait d'avoir été placé au cours de sa jeunesse, augmentent également significativement la proportion de faits relatés. De

tels événements vécus durant l'enfance prenaient peut-être un sens différent dans le contexte de leur pays d'origine et de l'époque de leur enfance et ont pu alors être associés à des comportements intolérants.

Des facteurs spécifiques aux descendants d'immigrés

Certains des descendants d'immigrés sont plus exposés aux attitudes négatives que d'autres. Il s'agit notamment de ceux qui ont un niveau d'étude supérieur, qui sont 57 % à déclarer des attitudes intolérantes, contre 40 % des immigrés et 36 % pour les autres personnes ayant un niveau d'étude comparable. Cela concerne aussi ceux qui ont vécu dans une cité et les plus jeunes, notamment ceux ayant entre 25 et 29 ans. Ces caractéristiques rappellent très fortement les trajectoires de jeunes issus de l'immigration décrites par Beaud (2003) : « [...] Les victimes toutes désignées de l'échec universitaire sont les enfants de "cité" (...). L'école a constitué pour eux un formidable espoir au moment même où ceux-ci se sont vus, tout au long de ces vingt dernières années (...) assignés à une place de perpétuels outsiders, toujours suspectés de ne pas donner assez de gages pour entrer dans la communauté nationale. La déception liée à la poursuite d'études et à l'absence de débouchés professionnels produit des effets en cascades chez les familles immigrées. Les aînés qui ont pu réussir grâce à l'école, à un moment où les conditions dans les cités ne s'étaient pas si nettement dégradées, voient arriver avec inquiétude la nouvelle génération. (p. 318) »

À ces caractéristiques s'ajoutent des facteurs qui traduisent plutôt les difficultés liées à une identité pluri-voque : ainsi, ceux qui rapportent le plus d'attitudes négatives à leur égard sont ceux à qui leurs parents parlaient le français et une langue étrangère (53 %), plus encore que ceux auxquels leurs parents ne parlaient pas français (47 %), par rapport à ceux auxquels leurs parents parlaient uniquement le français (37 %). De la même manière, le fait de se sentir étranger augmente de façon très significative le sentiment d'intolérance (sans que le sens de la causalité puisse être établi).

Les différences observées entre immigrés et descendants d'immigrés, dans la proportion de faits relatés comme dans leur nature, ainsi que le rôle des facteurs d'intégration ou d'insertion qui viennent d'être évoqués, laissent à penser que la déclaration d'attitudes intolérantes dépend globalement de la perception de ces attitudes comme illégitimes. Cette perception est sans doute renforcée par le sentiment d'être « intégré » dans la société française, lié notamment à l'âge d'arrivée en France pour les immigrés, au niveau d'instruction ou à la langue maternelle pour les descendants d'immigrés. Il faut noter que ces résultats semblent indépendants du pays ou de l'aire géographique d'origine pour les immigrés comme pour les descendants d'immigrés.

L'inactivité du père et *a contrario* l'activité de la mère (15) au moment où la personne enquêtée avait 15 ans augmentent aussi de façon significative la probabilité de déclarer des attitudes intolérantes. Ces deux éléments sont des indicateurs du milieu social d'origine : l'inactivité (ou le chômage) du père doit avoir été souvent associée à des difficultés financières, tandis que pour les mères, être actives a pu amener une aisance financière plus importante dans le ménage, mais est aussi le fait des plus diplômées, et marque un certain capital culturel familial. Si les motifs cités apparaissent peu différenciés selon ces deux facteurs, la nature des comportements déclarés diffère : les attitudes négatives citées par les personnes dont le père a connu une période d'inactivité sont davantage des refus de droit alors que les comportements cités par les personnes dont la mère occupait un emploi relèvent davantage des moqueries (16).

L'expérience du chômage va de pair avec la déclaration plus fréquente de comportements négatifs

Le milieu professionnel est comme nous l'avons souligné précédemment le second contexte important de survenue des comportements ou attitudes négatifs. L'activité, la catégorie socioprofessionnelle et le statut dans l'emploi ont corrélativement une influence sur la probabilité de rapporter des traitements négatifs. Leur rôle est cependant différencié pour les femmes et les hommes. Chez les femmes, ce sont les cadres et professions intermédiaires du privé et l'ensemble de celles qui travaillent dans le public qui sont les plus exposées, comparativement aux femmes ouvrières ou employées dans le privé. En ce qui concerne les hommes, seuls les indépendants se distinguent en rapportant moins de comportements négatifs (17). Pour autant, les motifs cités apparaissent assez peu différenciés selon la catégorie socioprofessionnelle : les professions intermédiaires et surtout les employés rapportent davantage de faits liés au poids ou à la taille ; la santé ou le handicap sont un peu plus souvent évoqués par les employés et les ouvriers ; et le motif concernant l'accent l'est surtout plus fréquemment par ces derniers ; enfin, l'âge, le sexe et le *look* sont des motifs plus spécifiquement cités par les cadres. Il faut noter également que l'introduction de variables liées à l'appartenance politique (dans le second modèle présenté) réduit l'écart entre salariés du public et salariés du privé, soulignant que leur sur-déclaration est sans doute plus liée à une sensibilité accrue qu'à une réelle

surexposition. En effet, ces différences ne sont pas liées, par exemple, au fait de travailler au contact du public, ou à d'autres différences dans les conditions de travail. Elles peuvent par contre s'expliquer par la plus forte prégnance de l'idée d'égalité des droits et des chances d'accès dans la fonction publique, qui rendent les comportements intolérants moins acceptables qu'ailleurs. Sans doute est-ce aussi à relier au fait que les personnes salariées du public (18) sont celles qui ont été le plus souvent confrontées à des critiques de leur profession ou de leur « entreprise » (19) : alors que 56 % des salariés du privé n'ont jamais entendu de critiques ou ne se sentent pas concernés par celles-ci, seulement 29 % des salariés du public sont dans cette situation.

Il faut souligner que la catégorie socioprofessionnelle et le statut d'activité sont mesurés à la date de l'enquête, alors que les comportements négatifs sont décrits de façon rétrospective. Considérer qu'appartenir à une certaine catégorie socioprofessionnelle expose davantage qu'une autre à des comportements ou attitudes intolérants est de ce fait délicat, puisque la causalité pourrait être établie en sens inverse : avoir été confronté à des attitudes négatives peut avoir gêné l'accès à certaines positions professionnelles (20).

Les personnes ayant connu une période de chômage d'au moins un an déclarent également plus d'attitudes négatives que la moyenne de la population. Ces attitudes prennent plus souvent pour cible leur nom ou prénom, leur couleur de peau, leur apparence physique ainsi que dans une moindre mesure leur situation profession-

15. On considère ici que le père était inactif s'il était sans activité professionnelle (donc éventuellement chômeur), si la codification n'a pu être faite à partir de la déclaration d'ego ou si celui-ci ne connaissait pas son père.

16. Ces différences rejoignent l'opposition entre le groupe 2 de la typologie élaborée plus loin, qui concerne des personnes plutôt favorisées en termes financiers et culturels, et le groupe 5 où sont sur-représentées les personnes ayant connu des difficultés sociales ou familiales.

17. Ces différences entre hommes et femmes pourraient laisser à penser que ceux qui rapportent le plus de faits sont ceux qui travaillent dans un environnement où c'est l'autre sexe qui est majoritaire. Cependant, cette variable, introduite dans les régressions logistiques, par exemple travailler dans une profession en majorité masculine pour une femme, ne ressort pas comme significative.

18. Au sens large, puisqu'on considère ici comme salariés du public les salariés de l'État, des collectivités locales ainsi que ceux des entreprises nationales.

19. Le service public est connu des usagers, qui en ont de ce fait plus souvent une représentation, ce qui est sans doute moins le cas pour les entreprises privées.

20. De plus, pour des personnes ayant été confrontées à des formes de discriminations sur le marché du travail privé, les concours de la fonction publique peuvent être une solution de contournement.

nelle ou leur niveau d'instruction, leur âge, leur région ou leur pays d'origine, leur état de santé ou encore leurs opinions. Enfin, les comportements qu'elles rapportent vont plus fréquemment au-delà de la simple moquerie ne prêtant pas à conséquences : 11 % d'entre elles se plaignent ainsi d'un traitement injuste et 9 % d'un refus de droit, contre respectivement 8 % et 4 % de l'ensemble de la population ; elles sont également plus nombreuses à attribuer des conséquences sur leur vie aux comportements auxquels elles ont été confrontées. Ceci laisse à penser qu'elles relient sans doute dans nombre de cas leur difficulté à trouver un emploi aux attitudes négatives qu'elles ont subies.

La nature de l'activité professionnelle et l'expérience du chômage ont un rôle prédominant par rapport au niveau d'études. Cependant, si celui-ci n'influence pas vraiment, à autres caractéristiques contrôlées, la probabilité de rapporter attitudes et traitements négatifs, les personnes ayant fait des études supérieures confèrent beaucoup plus que les autres des conséquences aux comportements qu'elles rapportent. On peut sans doute encore ici s'interroger sur le poids respectif des facteurs ayant trait à une interprétation différente des questions posées et de ceux traduisant une réelle surexposition. En effet, il est possible que les personnes les plus diplômées sélectionnent plus rigoureusement les comportements qu'elles rapportent et de ce fait, ceux-ci sont plus souvent assortis de conséquences. Il est possible également qu'elles soient plus souvent confrontées à des marchés du travail plus sélectifs, où la subjectivité des choix de recrutement laisserait plus de place à certains critères « illégitimes », par exemple pour les femmes cadres.

Une corrélation très forte entre l'expression d'identités politiques, religieuses, géographiques et le sentiment d'intolérance

Une des spécificités de l'enquête *Histoire de vie* est de s'intéresser aux expressions subjectives de l'identité. Les résultats précédents mettent en avant des effets de structure liés aux caractéristiques sociales et économiques des personnes interrogées. Cependant, il existe aussi une corrélation très forte entre l'expression de sentiments d'appartenance religieuse et surtout politique, et le sentiment de discrimination : les personnes qui ont un certain niveau de participation politi-

que (21) ou qui ne sont pas indifférentes vis-à-vis de la religion (22) relatent plus fréquemment des comportements intolérants à leur égard. Pourtant, et paradoxalement, très peu de personnes citent un comportement négatif à leur égard ayant porté explicitement sur leur appartenance politique ou syndicale (1 %) ou leurs opinions politiques, religieuses ou syndicales (2 %). Le lien ne porte en fait pas spécifiquement sur les comportements intolérants prenant pour cible les opinions ou les appartenances : les personnes qui déclarent un sentiment d'appartenance religieuse ou un rejet de la religion rapportent plus souvent des comportements négatifs sans lien avec cette appartenance religieuse que celles qui se disent indifférentes vis-à-vis de la religion. De façon plus marquée encore, les personnes ayant une appartenance politique citent plus de comportements négatifs à leur rencontre, même en excluant les comportements en lien direct avec leurs opinions ou leurs appartenances politiques, religieuses ou syndicales. Ces constats incitent à une interprétation prudente tant les explications peuvent être multiples. Ainsi, l'expression publique d'opinions peut avoir exposé les personnes à des attitudes négatives prenant pour cible d'autres caractéristiques que leurs seules opinions ou appartenances. Par ailleurs, la participation politique s'accompagne sans doute d'une mobilisation plus forte autour de la question des discriminations (23), ainsi que d'une plus grande facilité pour appliquer à sa propre histoire la grille de lecture proposée par l'enquête en termes de comportements intolérants ou discriminatoires. Confrontées aux mêmes événements que les autres, les personnes ayant une appartenance politique revendiquée sont sans doute plus à même de les rapporter et de les interpréter dans le cadre imposé par les questions de l'enquête, voire de saisir l'« intention » inscrite dans le questionnaire d'appréhension des discriminations ressenties. De même, l'expression d'un sentiment d'appartenance géographique « minoritaire »

21. L'indicateur de participation politique a été construit en combinant le fait d'appartenir ou d'avoir appartenu à un parti ou un mouvement politique, à un syndicat et de se sentir proche d'un parti, d'un mouvement ou d'une cause politique.

22. Cela recoupe d'une part la pratique d'une religion ou un simple sentiment d'appartenance (des tests statistiques ayant montré que le fait d'avoir une pratique religieuse régulière ou ponctuelle ne conduisaient pas à des déclarations plus fréquentes de comportements intolérants que le seul sentiment d'appartenance), d'autre part le rejet de la religion, plus rare mais qui a un effet plus marqué sur les déclarations de comportements intolérants.

23. Cette mobilisation se fait sans doute à un degré différent selon l'orientation politique du parti, mouvement ou syndicat auquel la personne appartient, a appartenu ou dont elle se sent proche, mais la question n'était pas posée, pour des raisons de respect de la vie privée.

prend plus une forme de revendication qui est corrélée à la déclaration plus fréquente de comportements intolérants. Ainsi, les immigrés se sentent plus fréquemment d'un autre pays ou continent (36 %) que les autres, mais pour eux une telle déclaration ne crée pas de différences. Au contraire, pour les enfants d'immigrés, mettre en avant une appartenance étrangère est plus rare (8 %) mais est plus fréquemment lié à la déclaration d'attitudes négatives, tout comme pour ceux qui ne sont ni immigrés, ni issus de l'immigration lorsqu'ils se sentent d'abord d'une région, européen, voire d'un autre pays par rapport à une majorité d'entre eux (63 %) qui se sentent Français en premier lieu.

Alors que dans l'ensemble, ces aspects subjectifs (sentiment d'appartenance géographique, politique, religieux, perception de soi comme une personne handicapée ou malade) sont fortement corrélés aux différences de déclarations de comportements négatifs, et ce quelque soit la sous-population concernée, ils ont par contre peu de liens avec le fait de déclarer que le comportement décrit a été assorti de conséquences. Parmi ceux qui ont rapporté au moins un comportement négatif, la probabilité que celui-ci soit considéré comme porteur de conséquences sur l'ensemble de leur vie est en effet plus importante pour les femmes, pour ceux qui ont fait des études supérieures, pour les salariés par rapport aux indépendants ou aux inactifs n'ayant jamais travaillé, et d'autant plus lorsqu'ils ont connu une période de chômage, pour ceux qui ont eu un problème de santé ou enfin ceux qui ont vécu, enfants ou adolescents, la séparation de leurs parents.

Des contextes et des conséquences variés : une typologie des comportements

Compte tenu de la diversité des attitudes négatives rapportées et des liens étroits entre type de faits et caractéristiques individuelles, nous proposons une typologie afin de dégager des axes structurants. Cependant, celle-ci n'a d'intérêt qu'en regard des différences entre groupes en termes de conséquences. De ce fait, elle n'a été réalisée que sur les seuls comportements porteurs de conséquences. Ce choix se justifie en outre par plusieurs raisons. D'une part, puisque les comportements négatifs abordés ici le sont par le prisme subjectif des victimes, il nous paraît logique de conserver ce parti pris en privilégiant leur propre hiérarchisation, au détriment de critères comme le motif ou le type (moqueries ou refus de droit). Cette hiérarchisation a amené

les personnes concernées à accorder ou non de la gravité à un comportement donné en lui attribuant des conséquences sur leur vie, mais aussi à sélectionner, en cas de déclarations multiples, le comportement qui a eu le plus de conséquences. Cela permet d'isoler un seul comportement par individu et de mettre en relation les caractéristiques du comportement unique décrit comme (le plus) porteur de conséquences et celles de la personne qui y a été confronté. D'autre part, et plus prosaïquement, cette question sur les conséquences des comportements rapportés servait de filtre et nous disposons de ce fait d'un nombre étendu de précisions sur le déroulement des faits et leurs conséquences.

Peu de réactions et de poursuites, même face à des comportements illégaux

Comme nous l'avons déjà souligné, 39 % des personnes victimes d'au moins une attitude négative considèrent que cela a eu des conséquences sur leur vie. Parmi celles-ci, seulement la moitié dit avoir réagi sur le moment, dont un tiers vivement. Mais, au-delà de cette réaction individuelle, donner suite est assez rare : seulement 3 % ont porté plainte et 4 % ont reçu une aide institutionnelle (cf. tableau 3). L'intervention « institutionnelle » est pourtant prise au sens très large de recours à une forme d'autorité ou de compétence : un médecin, un enseignant, un élu, un syndicat, une association, etc. De façon moins formelle, 23 % des personnes qui estiment avoir subi des comportements négatifs porteurs de conséquences ont reçu l'aide d'un tiers (essentiellement les parents, les amis ou les collègues). 70 % des cas sont donc restés sans suite, alors même qu'il s'agit ici uniquement de comportements considérés par leurs victimes comme porteurs de conséquences.

Ces suites paraissent d'autant plus rares si on les confronte au jugement porté quant à leur illégalité. En effet, dans presque un quart des cas les personnes pensaient au moment des faits que ceux-ci étaient illégaux (17 % l'ont su par la suite, 58 % pensent que ce n'était pas illégal). Même parmi les comportements dont l'illégalité était connue, seuls 7 % ont suscité le dépôt d'une plainte et 5 % une intervention « institutionnelle », proportions sans doute liées au coût psychologique et financier d'une plainte, ainsi qu'à l'incertitude quant à son issue. Lorsque l'illégalité a été connue postérieurement, il est plus fréquent que des tiers, institutionnels ou non, soient intervenus. Dans ce cas, la personne était généralement jeune au moment des faits :

la moitié des personnes qui ont appris plus tard l'illégalité des comportements qu'elles ont subi avaient moins de 18 ans au moment des faits ; la moitié de ceux qui connaissaient cette illégalité avaient plus de 28 ans. Avoir porté plainte est encore plus rare, même en cas d'illégalité connue, lorsque la personne était mineure. L'appui de tiers est par contre alors plus fréquent. L'illégalité des faits peut d'ailleurs avoir été portée à la connaissance de la personne par les tiers qui sont intervenus, qu'il s'agisse de proches ou de professionnels.

Toujours parmi les personnes ayant relaté un comportement porteur de conséquences, 58 % ont déclaré avoir subi des conséquences immédiates des comportements négatifs. Dans ce cas de figure, il leur était demandé sous forme de question ouverte la nature de ces conséquences. À partir d'un traitement de ces réponses, quelques grandes catégories se dégagent. Tout d'abord, 24 % citent une conséquence immédiate « matérielle » : 6 % ayant trait à la non-obtention de l'emploi auquel la personne avait postulé, 4 % se traduisant par une perte d'emploi (licenciement ou démission), 10 % citent un autre type de conséquence se rapportant à la vie professionnelle ou scolaire (barrage pour une promotion, dégradation des conditions de travail, changement d'orientation, redoublement, etc.), 4 % d'autres difficultés matérielles (difficultés financières, déménagement, etc.). Par ailleurs, un quart cite des conséquences sur le plan de la santé physique ou psychologique (dépression, dégradation du sommeil ou de l'appétit, etc.) ou encore sur le plan relationnel (isolement, repli sur soi, etc.). Ici encore, le contraste est frappant entre les réactions et la gravité des conséquences qui sont évoquées.

Sur l'ensemble de la vie, un constat plus nuancé entre repli sur soi et énergie supplémentaire

Les conséquences sur l'ensemble de la vie des attitudes et traitements négatifs sont appréhendées, contrairement aux conséquences immédiates, par un ensemble de questions fermées où la personne a la possibilité de choisir plusieurs modalités (cf. tableau 4). Ce mode d'interrogation a peut-être incité les personnes interrogées à présenter un constat équilibré, associant conséquences positives et négatives, alors que moins de conséquences positives ont été exprimées dans la question ouverte sur les conséquences immédiates. La modalité sur laquelle se porte le plus grand nombre de personnes est en effet « vous vous êtes replié sur vous-même », mais la modalité « vous avez trouvé de l'énergie supplémentaire pour réussir encore mieux » est presque aussi souvent citée. L'éloignement vis-à-vis de certaines personnes est également fréquent. Par contre, le rapprochement d'autres personnes, le fait que le comportement négatif ait empêché quelque chose ou poussé la personne à renoncer à un projet sont moins fréquemment évoqués.

Énergie supplémentaire ou obstacles concernent en premier lieu la vie professionnelle, mais aussi fréquemment les relations avec les autres ou la vie familiale et amoureuse. Quant au rapprochement et à l'éloignement vis-à-vis de certaines personnes, ils se font assez rarement par rapport aux caractéristiques ayant motivé le comportement négatif : 5 % se sont rapprochés de personnes ayant les mêmes caractéristiques et 7 % se sont éloignés de personnes n'ayant pas ces caractéristiques. Le rapprochement se fait le

Tableau 3
Suites données selon l'illégalité des faits

En %

Répartition	Ces comportements auxquels vous avez été confronté pouvaient-ils être considérés comme illégaux ?			
	25	17	58	100
Suite donnée	Oui, et vous le saviez au moment des faits	Oui, mais vous ne l'avez su qu'après	Non	Ensemble
Une plainte a été déposée	7	4	1	3
Aide ou intervention d'une association, d'un syndicat, d'un élu	5	8	2	4
Aide ou intervention d'un tiers (amis, parents, collègues...)	23	28	21	23
Aucun des trois	65	60	76	70
Ensemble	100	100	100	100

Lecture : 25 % des personnes ayant déclaré un comportement négatif ayant eu des conséquences pensaient au moment des faits que ces comportements pouvaient être considérés comme illégaux. Parmi ceux-ci, 7 % ont déposé une plainte.

Champ : ensemble des personnes déclarant avoir subi un comportement négatif ayant eu des conséquences sur leur vie.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

plus souvent en direction des personnes « tolérantes » (9 % se rapprochent de ceux n'ayant pas d'attitudes négatives), alors que les personnes s'éloignent au contraire le plus fréquemment des individus ayant des comportements négatifs à leur égard (24 %).

À l'examen de ces conséquences, l'impression dominante est de nouveau celle d'une grande diversité et d'un mélange entre des comportements qui sont, certes, tous porteurs de conséquences mais d'inégale gravité. Le recours à une classification, appuyée sur une analyse factorielle des correspondances multiples (24) a permis de dégager six groupes, qui se distinguent non seulement par les variables directement utilisées pour les classifier (cf. tableau 5), mais aussi par les caractéristiques des personnes concernées (cf. annexe 2), ainsi que leurs conséquences et le type de réactions qu'ils ont suscité (25) (cf. tableau 6).

À l'école, des comportements négatifs très fréquents, mais aux conséquences « mineures » ?

Les deux premiers groupes de la classification rassemblent la majeure partie des événements survenus dans un cadre scolaire ou universitaire. Les deux tiers consistent en moqueries ou insultes, le plus souvent répétées. Cependant, les deux groupes se différencient essentiellement par l'âge et les motifs qui y sont les plus fréquents.

24. Quatre variables actives sont introduites : le motif, les circonstances, l'âge de survenue ainsi que les formes qu'a pris le comportement. Seules les coordonnées des six premiers axes de l'analyse factorielle, qui représentent environ un tiers de l'inertie totale, ont servi de base à une classification en six groupes qui permettent de caractériser les types de comportements discriminatoires les plus fortement ressentis.

25. Il nous a semblé qu'une telle classification, en dépit de son caractère quelque peu arbitraire, avait l'avantage de prendre en compte plusieurs dimensions simultanément par rapport à une classification a priori, réalisée par exemple sur les seuls motifs ou sur le contexte.

Tableau 4

Au-delà de ces circonstances particulières, sur l'ensemble de votre vie, quel(s) type(s) de conséquences ont eu pour vous ces comportements ? (Que ce soit pour votre vie professionnelle ou votre vie personnelle)

En %, plusieurs réponses possibles (1)	Ensemble
Cela a empêché quelque chose ou vous avez renoncé à un projet <i>Dans quels domaines ?</i>	19
Votre vie professionnelle	13
Votre vie pratique (logement, accès aux services...)	2
Votre vie familiale ou amoureuse	5
Vos relations avec les autres personnes	6
Vos activités de loisirs	3
Autre	2
Vous avez trouvé de l'énergie supplémentaire pour réussir encore mieux... <i>Dans quels domaines ?</i>	35
Votre vie professionnelle	20
Votre vie pratique (logement, accès aux services...)	6
Votre vie familiale ou amoureuse	8
Vos relations avec les autres personnes	16
Vos activités de loisirs	3
Autre	4
Vous vous êtes rapproché(e) d'autres personnes <i>De qui ?</i>	16
De personnes qui avaient la même caractéristique que vous	5
De personnes qui défendaient ceux qui avaient la même caractéristique que vous	4
De personnes qui n'avaient pas de comportement négatif à votre égard pour cette raison	9
D'autres types de personnes	3
Vous vous êtes éloigné(e) de certaines personnes... <i>De qui ?</i>	30
De personnes qui avaient des caractéristiques différentes de vous	7
De personnes qui luttaienent contre ceux qui avaient la même caractéristique que vous	3
De personnes qui avaient un comportement négatif envers vous pour cette raison	24
D'autres types de personnes	2
Vous vous êtes replié sur vous-même	40
Autre conséquence	9
Aucune	14

1. De ce fait, la somme des items dépasse 100. De plus, quand la personne répondait qu'elle avait par exemple renoncé à un projet, il lui était demandé dans quel(s) domaines(s) et elle pouvait citer plusieurs domaines. Il en va de même pour les types de personnes dont elle s'est éloignée ou rapprochée. Les combinaisons de réponses possibles sont donc très nombreuses.

Lecture : 19 % des personnes ayant rapporté un comportement négatif porteur de conséquence disent que cela a empêché quelque chose ou qu'elles ont renoncé à un projet. En particulier, 13% rapportent ce type de conséquences dans le domaine professionnel.

Champ : ensemble des personnes déclarant avoir subi un comportement négatif ayant eu des conséquences sur leur vie.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

Le premier groupe concerne des événements survenus durant l'enfance (avant 10 ans pour plus de 50 % d'entre eux), essentiellement des moqueries ou des insultes portant sur le nom ou le prénom, l'apparence physique, l'accent ou la façon de parler, éventuellement l'état de santé ou un handicap. Au contraire, les événements du second groupe, prenant la forme de moqueries ou d'insultes mais aussi souvent de mises à l'écart, sont survenus à l'adolescence (entre 10 et 19 ans). Les motifs sont très concentrés sur l'apparence physique (57 %) et le look (13 %).

Rapporter des comportements s'étant produits durant l'adolescence est avant tout le fait de ceux qui sont les plus proches de leur propre adolescence. Cela rejoint le fait que l'apparence

physique est un motif plus souvent cité par les jeunes, ainsi que par les femmes qui sont également sur-représentées dans ce second groupe. La déclaration de comportements vécus durant l'enfance dépend beaucoup moins de l'âge et seuls les plus de 55 ans sont moins concernés. Ces résultats peuvent être liés d'une part à des effets de mémoire importants et d'autre part au fait que les générations les plus jeunes étaient plus souvent scolarisées durant leur adolescence que leurs aînés.

Les personnes ayant fait des études supérieures sont sur-représentées dans ces deux groupes. Celles dont la mère était active au moment où elles avaient 15 ans le sont également. Ce second facteur peut être rapproché du premier dans la

Tableau 5
Les comportements négatifs ayant eu des conséquences
Caractérisation en six groupes

	G 1 : Enfance	G 2 : Adolescence	G 3 : Insertion	G 4 : Au travail	G 5 : Sphère publique	G 6 : Sphère privée	Ensemble
Effectif	173	213	174	254	104	201	1 119
Répartition	15 %	24 %	15 %	19 %	9 %	18 %	100 %
Proportion de personnes concernées dans l'ensemble de la population	1,8 %	2,9 %	1,8 %	2,3 %	1,1 %	2,3 %	12,2 %
L'âge de survenue							
0-9 ans	54 %	-	-	-	-	-	12 %
10-19 ans	38 %	92 %	-	-	-	34 %	40 %
20-29 ans	-	-	38 %	29 %	33 %	20 %	19 %
30-44 ans	-	-	25 %	40 %	-	27 %	18 %
45 ans et plus	-	-	19 %	28 %	-	-	11 %
Nature du comportement							
Vous avez eu à subir des moqueries...	67 %	67 %	-	27 %	-	-	36 %
Vous avez été mis à l'écart	-	-	-	26 %	40 %	34 %	26 %
Vous avez été traité injustement	-	-	-	40 %	-	53 %	23 %
On vous a refusé un droit	-	-	69 %	-	-	-	14 %
Motifs	Apparence physique (27 %) Nom ou prénom (26 %) Accent... (13 %) Proches (7 %)	Apparence physique (57 %) Look (13 %)	Âge (24 %) Région d'origine (16 %) Sexe (7 %)	Profession/études (22 %) État de santé (20 %) Opinions (20 %) Autres (9 %) Sexe (8 %)	Couleur de peau (38 %) Région d'origine (15 %) Proches (14 %)	Situation familiale (45 %) Proches (12 %) Sexe (10 %) Autres (8 %)	
Contexte	École, collège, université (83 %)	École, collège, université (82 %)	Recherche d'un emploi (65 %) Relation avec une administration (19 %)	Lieu de travail (77 %) Club, association (2 %)	Rue, commerce (57 %) Recherche de logement (16 %) Club, association (2 %)	En famille, lors d'une relation amoureuse (65 %)	

Lecture : 54 % des comportements du groupe 1 sont survenus avant 10 ans (entre 0 et 9 ans), contre 12 % de l'ensemble des comportements ici considérés.

Les données sont portées dans le tableau uniquement lorsque le pourcentage correspond à un effectif non pondéré de plus de 50 personnes ou lorsque la fréquence dans le groupe est supérieure à la fréquence moyenne de façon significative au seuil de 5 %.

Champ : ensemble des personnes déclarant avoir subi au moins un comportement négatif ayant eu des conséquences.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

mesure où il est certainement corrélé avec le niveau de diplôme de la mère et traduit de ce fait comme le premier une certaine forme de capital culturel. Les deux renvoient sans doute à une scolarisation plus longue, mais aussi à une lecture différente de sa propre trajectoire comme de la question posée.

Les problèmes de santé (surtout avant 25 ans) ainsi que les difficultés familiales ont également un rôle de premier plan : avoir été placé durant son enfance augmente la probabilité d'avoir été confronté à des comportements intolérants du premier groupe, avoir connu la séparation de ses parents à l'adolescence ou plus tard pour le second groupe (mais dans ce cas les tensions familiales pouvaient avoir débuté auparavant).

Les facteurs indiquant de façon subjective la perception que la personne a de son apparence

physique sont également fortement corrélés avec le fait de rapporter des comportements intolérants de ces deux groupes (le fait de porter un jugement négatif sur son propre physique, d'avoir un *look* particulier, de se trouver trop maigre, etc.) alors que l'indice de masse corporelle, indicateur plus objectif, l'est beaucoup moins. Cela souligne l'importance des effets croisés qui peuvent exister entre le regard que les autres portent sur la personne et l'opinion que cette dernière a d'elle-même. Toutefois, la prudence s'impose puisque l'on met en regard le jugement actuel porté par la personne sur son apparence actuelle, jugement comme apparence qui ont pu évoluer, par rapport à des comportements insultants s'étant produits durant son enfance ou son adolescence.

La variable croisant sentiment d'appartenance géographique et origine immigrée joue un rôle

Tableau 6
Les conséquences des comportements négatifs
Différences entre groupes

	G 1 : Durant l'enfance	G 2 : Durant l'adolescence	G 3 : Lors de l'insertion	G 4 : Au travail	G 5 : Sphère publique	G 6 : Sphère privée
Réaction	<i>Pas de réaction</i> (58 %)	Pas de réaction (57 %)		<i>Réaction vive</i> (44 %) ou <i>calme</i> (23 %)	<i>Réaction calme</i> (28 %)	Pas de réaction (55 %)
Suites	Aide d'un tiers (27 %)	<i>Aucune aide</i> (78 %)		<i>Plainte</i> (10 %) <i>Recours institutionnel</i> (7 %)	Aide d'un tiers (30 %)	
Illégalité	<i>Pas illégal</i> (74 %)	<i>Pas illégal</i> (75 %)	<i>Illégalité connue</i> (46 %)	<i>Illégalité connue</i> (35 %)	Illégalité connue (38 %)	Illégalité apprise (19 %)
Sur le moment	<i>Aucune conséquence</i> (53 %) <i>Conséquences professionnelles ou scolaires</i> (9 %)	<i>Aucune conséquence</i> (50 %) <i>Conséquences psychologiques, relationnelles</i> (29 %)	<i>Conséquences</i> (70 %) <i>Refus d'embauche</i> (29 %) <i>Changement d'orientation ou de métier</i> (8 %) <i>Conséquences financières ou matérielles</i> (12 %)	<i>Perte d'emploi</i> (12 %) <i>Retard ou absence de promotion</i> (10 %)	<i>Autres conséquences financières ou matérielles</i> (9 %) <i>Pas de conséquences matérielles</i> (86 %)	<i>Pas de conséquences matérielles</i> (90 %) <i>Conséquences psychologiques, relationnelles</i> (34 %)
À plus long terme	Repli sur soi (47 %)	<i>Énergie supplémentaire pour les loisirs</i> (7 %), <i>les relations avec les autres</i> (26 %)	<i>A renoncé à un projet ou cela a empêché quelque chose dans la vie professionnelle</i> (33 %) ou <i>la vie pratique</i> (5 %)			<i>Repli sur soi</i> (45 %) <i>S'est éloigné de certaines personnes</i> (49 %) <i>S'est rapproché de certaines personnes</i> (24 %) <i>A renoncé à un projet ou cela a empêché quelque chose dans la vie familiale</i> (13 %), <i>les loisirs</i> (4 %) ou <i>les relations avec les autres</i> (7 %) <i>Énergie supplémentaire dans le domaine familial</i> (14 %)

Lecture : au sein de chaque groupe, seules les modalités significativement plus représentées sont mentionnées, avec la condition supplémentaire que l'effectif concerné soit supérieur à 10. Cette significativité est appréciée au seuil de 5 % (il existe donc 5 % de chances que la différence observée soit due à un aléa d'échantillonnage) et les différences significatives au seuil de 1 % sont de plus en italiques.

Champ : ensemble des personnes déclarant avoir subi au moins un comportement négatif ayant eu des conséquences.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

très différent dans les deux groupes. Seuls les enfants d'immigrés qui se sentent « Français » avant tout rapportent significativement plus de comportements liés à l'enfance que les autres. Scolarisés pour la plupart en France durant leur enfance, ils ont été confrontés au même titre que leurs camarades aux comportements intolérants. Cependant, il est probable que leur origine immigrée a offert une cible supplémentaire aux moqueries et insultes, sans être forcément directement visée, ce qui traduit sans doute pour eux des difficultés particulières liées à leur nom ou leur prénom notamment. Le fait qu'au sein des enfants d'immigrés, ceux qui se sentent avant tout Français soient plus exposés peut indiquer que ce sentiment d'appartenance rend moins supportables des comportements qui soulignent une différence peu ressentie comme telle. Pour leur part, les comportements associés à l'adolescence sont plus fréquemment rapportés d'une part par les enfants d'immigrés qui se sentent avant tout étranger, d'autre part par ceux qui ne sont ni issus de l'immigration, ni immigrés mais qui mettent en avant une appartenance régionale, européenne ou étrangère. Même si la causalité pourrait s'interpréter dans les deux sens, avoir été confronté à des comportements intolérants pouvant avoir suscité la revendication d'appartenances particulières ou l'inverse, cela montre le lien entre les deux ordres de phénomènes, tout particulièrement à la période charnière dans la construction de l'identité que représente l'adolescence.

Ces deux groupes paraissent rassembler des comportements, certes porteurs de conséquences, mais de moindre gravité que dans les autres groupes. En effet, l'absence de réaction y est plus fréquente. De plus, les faits ne sont pas en grande majorité jugés illégaux par les personnes qui les ont subis. Dans les deux groupes, environ la moitié des comportements sont jugés par les personnes concernées sans conséquences immédiates. Les comportements vécus durant l'enfance impliquent quelquefois à court terme des difficultés matérielles (scolaires, comme par exemple un redoublement) mais surtout fréquemment à plus long terme un repli sur soi. Les personnes ayant déclaré avoir subi des comportements négatifs du second groupe se plaignent pour leur part plus fréquemment de conséquences psychologiques ou relationnelles immédiates mais soulignent aussi souvent que cela leur a donné sur l'ensemble de leur vie de l'énergie supplémentaire pour réussir encore mieux, notamment dans leurs relations avec les autres (26 %).

Des personnes démunies face à des comportements s'apparentant à des discriminations à l'embauche

Le troisième groupe concerne dans les deux tiers des cas des événements survenus lors de la recherche d'un emploi, dans une moindre mesure lors de relations avec une administration, souvent autour de 20-24 ans. 69 % de ces événements ont pris la forme d'un refus de droit, souvent un refus d'embauche. Les motifs sont assez disparates : l'âge est le plus souvent cité (24 %), mais aussi l'apparence physique, l'origine géographique, l'état de santé ou le *look*. Le sexe est un motif évoqué dans quelques cas, et uniquement par des femmes. Ce groupe s'approche donc de ce que l'on appelle communément les discriminations à l'embauche.

La sur-représentation au sein de ce groupe des personnes ayant été au chômage pendant au moins un an confirme cette analyse, tout comme le fait que les cadres et professions intermédiaires du privé, confrontés à un marché du travail plus sélectif, soient surexposés par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles. Au-delà de ces éléments de contexte, la plupart des caractéristiques individuelles qui induisent une plus forte exposition à ce type de comportements sont celles qui ont pu jouer comme un signal négatif lors d'une embauche : le fait d'être célibataire ou divorcé, d'être immigré ou enfant d'immigré, d'avoir vécu dans une cité, de souffrir d'obésité. De la même manière, certaines formes d'identité revendiquées entrent en ligne de compte : avoir un certain degré d'implication politique, déclarer rejeter la religion, mettre en avant une appartenance géographique régionale ou européenne. Dans ce groupe comme dans les précédents, juger son physique désavantageux est un « facteur de risque » mais le sens de la causalité est ici aussi impossible à établir.

C'est le groupe où l'illégalité des faits était le plus souvent connue sur le moment (46 %), mais pourtant les réactions immédiates ne sont pas plus fréquentes que dans les autres cas. Si ces personnes pensent clairement qu'elles ont été victimes de discriminations, ayant le plus souvent eu des conséquences immédiates (70 %), très souvent dans le domaine professionnel (pour 29 % d'entre elles, la non-obtention de l'emploi recherché), cela n'implique pas une procédure judiciaire ou même un recours institutionnel, sans doute faute de preuve ou de connaissance des recours possibles. Comme le souligne Lochak (2003), « ... *quels que soient les progrès législatifs réalisés dans ce domaine,*

la preuve de la discrimination à l'embauche restera toujours difficile à apporter, car elle se dissout, soit dans la subjectivité du choix opéré par l'employeur, soit à l'inverse dans l'objectivité apparente d'une décision faisant intervenir une multiplicité de critères. À supposer même qu'elle parvienne à démontrer qu'il y a bien eu discrimination, au demeurant, la victime n'en tire pas un droit à être recrutée. » Paradoxalement, ces comportements, tout en étant ceux qui ont eu le plus de conséquences immédiates effectives, ne génèrent pas de conséquences psychologiques ou relationnelles négatives particulièrement fréquentes. Au contraire, les personnes décrivant des attitudes ressortant de ce groupe insistent plus volontiers sur le fait que cela leur a donné de l'énergie supplémentaire, manière peut-être de minimiser leur impuissance et les conséquences psychologiques potentielles.

Cette impuissance est d'autant plus notable qu'il s'agit ici de comportements intolérants relevés comme tels par les personnes concernées. Si dans certains cas l'enquêté doit estimer à tort avoir été victime d'une « discrimination », la situation inverse est sans doute bien plus fréquente, notamment au vu de la relative rareté des personnes concernées, par comparaison avec l'ampleur des phénomènes de discrimination observés dans les procédures de recrutement par d'autres approches. Une étude récente réalisée pour Adia (Amadiou, 2004), par la méthode du *testing*, c'est-à-dire l'envoi de *curriculum vitae* en réponse à des offres d'emploi ne différant que par une caractéristique (le sexe, le nom, l'existence d'un handicap, le lieu de vie), montre des écarts de réponses positives très importants. Un candidat avec un nom ou un prénom maghrébin obtient 5 fois moins de réponses positives que le candidat de référence ; un candidat ayant un handicap 15 fois moins. Cette enquête montre également que les arguments avancés par les employeurs pour rejeter le candidat au nom maghrébin lorsque celui-ci les appelle pour explication sont très vagues et rarement explicitement racistes. De ce fait, on peut penser que ces formes de discriminations restent dans une large mesure opaques pour les personnes qui en sont victimes, et ne transparaissent pas ou peu dans l'enquête *Histoire de vie*, qui rend compte de la perception des personnes interrogées.

Sur le lieu de travail, des phénomènes mieux perçus rendant les recours plus faciles

Le quatrième groupe concerne en majorité le lieu de travail (77 %). Les motifs et les formes

par contre sont assez variés : situation professionnelle ou niveau d'instruction, état de santé, opinions politiques, syndicales ou religieuses ou appartenance à une organisation politique ou syndicale. Ces motifs sont assez nettement différenciés selon le sexe, les femmes citant plus le sexe comme motif alors que les hommes évoquent leur appartenance politique ou leurs opinions.

Ni l'âge des personnes interrogées, ni leur sexe ne sont déterminants dans la probabilité d'appartenir à ce groupe, de même que le fait d'être immigré ou enfant d'immigré(s) ou le sentiment d'appartenance géographique. L'implication politique joue au contraire un rôle déterminant, ainsi que le statut professionnel : les employés et ouvriers du public sont sur représentés, à l'opposé des indépendants. Comme nous l'avons évoqué précédemment, des facteurs tels qu'une confrontation plus fréquente à des critiques visant leur profession ou leur administration, une plus forte implication politique et une forte prégnance du discours d'égalité de traitement, associé par exemple au recrutement par concours, peuvent contribuer à expliquer ces différences. Au rang des facteurs déterminants, on trouve aussi le fait d'avoir eu des problèmes de santé. Le statut matrimonial a également un impact : alors que le veuvage semble protéger de ce type de comportements, le divorce y expose davantage, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, sans doute du fait de la persistance de représentations négatives de la part des employeurs.

Les personnes confrontées à des comportements intolérants de ce type sont celles qui ont le plus souvent réagi immédiatement (44 % d'entre elles de façon vive) et qui entraînent le plus souvent un recours institutionnel ou une plainte (10 et 7 %). Si certaines personnes attribuent une perte d'emploi (12 %) ou une promotion refusée ou retardée (10 %) au comportement qu'elles ont subi, cette situation n'est pas majoritaire : 56 % ne citent pas de conséquences « matérielles ». Ces comportements, souvent jugés illégaux par les personnes concernées, surviennent à un âge plus tardif que pour les autres groupes et il semble que les personnes interviennent plus souvent directement pour limiter les conséquences, soit parce qu'elles ont plus de maturité, soit parce qu'elles connaissent les moyens de réagir, soit enfin parce que la preuve est plus facile à apporter et le cadre législatif ou réglementaire mieux défini.

Au sein de la famille : des comportements et des conséquences spécifiques

Ce groupe est celui qui s'éloigne le plus de l'acception courante de la « discrimination ». Constitué de faits ayant eu lieu dans le cadre de la famille ou des relations amoureuses, prenant la forme d'un traitement injuste ou d'une mise à l'écart, il regroupe des traitements ou attitudes négatives portant sur des éléments associés à cette vie familiale : la situation de famille ou d'autres éléments du mode de vie, les proches, le sexe. Si l'âge de survenue est diversifié, deux étapes de la vie apparaissent particulièrement : les 15-19 ans et les 30-39 ans. Ces périodes correspondent à des moments particuliers du cycle de vie familial : d'une part l'adolescence, associée à des conflits avec les parents notamment en raison de comportements ou de relations amicales ou amoureuses, et d'autre part, pour les trentenaires, des ruptures conjugales.

Dans ce dernier cas, les comportements évoqués par les personnes interrogées ne semblent pas, au vu de leur réponse aux questions ouvertes sur les suites et les conséquences, tenir du désaccord entre conjoint et des disputes au moment d'une séparation, mais plutôt de conflits avec la parentèle, qui surviennent éventuellement au moment des ruptures conjugales. Les conséquences des faits rapportés se situent dans l'ordre du relationnel : les conséquences psychologiques ou relationnelles immédiates sont fréquentes. À plus long terme, la moitié des individus concernés indiquent qu'ils se sont éloignés de certaines personnes, une moitié d'entre eux cite également un repli sur soi, mais le rapprochement de certaines personnes est aussi plus fréquent dans ce groupe qu'ailleurs. Ces situations, même si elles sont parfois jugées illégales, ne sortent pas du cadre des relations familiales. Cependant, les personnes rapportant ce type de comportement citent moins souvent la famille comme thème principal d'identification, et se reportent au contraire vers leurs amis ou leur situation professionnelle, ce qui marque une certaine prise de distance.

70 % des personnes rapportant ce type de conflits familiaux sont des femmes, et leur proportion est plus forte encore pour les événements ayant eu lieu après 25 ans. Les personnes âgées de plus de 45 ans citent moins souvent ce type d'événements, sans doute à la fois encore ici pour des raisons de mémoire mais aussi peut-être parce que les ruptures conjugales sont moins fréquentes pour ces générations. Les autres facteurs qui

augmentent la probabilité de déclarer avoir subi ce type de comportement rejoignent les deux étapes du cycle de vie concernées par ces comportements. Les conflits familiaux à l'adolescence sont sans doute plutôt associés au fait d'avoir été placé durant son enfance, que ses parents se soient séparés durant son enfance (avant 11 ans), que son père ait été au chômage, inactif, ou de profession inconnue de l'enquêté. Sans doute peut-on aussi relier la perception de son apparence physique à cette période de conflits familiaux durant l'adolescence : les personnes ayant le sentiment d'avoir un *look* particulier, celles qui trouvent leur poids trop élevé, qui ne sont pas satisfaites de leur apparence citent plus souvent des conflits familiaux. Encore une fois, la causalité peut être à double sens : un *look* particulier par exemple peut avoir été l'objet de disputes familiales mais un conflit avec la famille peut avoir modifié la perception de soi.

Pour celles des attitudes négatives qui surviennent plutôt autour de 30 ans, être divorcé est sans doute le facteur le plus important, surtout pour les femmes, ce qui renvoie aux conflits familiaux vécus au moment des ruptures. L'effet de l'activité professionnelle est moins aisé à expliquer, même si elle a un rôle beaucoup moins déterminant que pour expliquer les comportements du quatrième groupe, ayant pris place sur le lieu de travail. Il semble en effet que les cadres et professions intermédiaires du public soient plus nombreux à avoir été confrontés à ce type de difficultés. Hormis l'explication par la plus grande fréquence des critiques de leur profession, qui peuvent prendre place dans le cadre familial, sans doute est-ce à relier au plus fort taux de féminisation de ces emplois, par rapport aux cadres et professions intermédiaires du privé.

Dans l'espace public : des comportements intolérants qui prennent fréquemment l'apparence physique pour cible

Les événements décrits dans le cinquième groupe correspondent à des lieux très spécifiques : dans l'espace public, c'est-à-dire « dans la rue, un lieu public ou les transports en commun », « lors de relations avec un commerçant ou pour l'entrée dans une boîte, un café, un bar » et dans une moindre mesure lors de la recherche d'un logement. Les motifs sont ceux qui peuvent constituer des « stigmates » visibles : la couleur de peau est très fortement présente, y sont associés l'origine géographique, les proches, et dans une moindre mesure l'état de santé ou le handicap. Ces comportements ont plus souvent été

subis entre 15 et 24 ans. C'est dans ce groupe qu'apparaissent le plus fréquemment les mises à l'écart (40 % des cas).

Les 20-29 ans sont plus exposés (ou plus sensibles) à ce type de comportements. D'autres caractéristiques servent sans doute plus directement de prétexte au regard négatif : être une femme, mais surtout être immigré, enfant d'immigré, être né dans un département d'Outre-Mer ou avoir un de ses parents né dans un Dom, avoir un handicap. Ces caractéristiques ont comme point commun de pouvoir être inférées de l'apparence physique : par exemple, ce groupe concerne plutôt les personnes qui se sentent handicapées que celles qui se sentent malades et c'est le seul groupe pour lequel les personnes originaires d'Outre-Mer sont autant exposées que celles issues de l'immigration. Près de la moitié des personnes confrontées à ce type de comportements intolérants ont un des trois « facteurs de risque » cités plus haut (personne issue de l'immigration, des Dom, ou ayant un handicap) alors qu'ils ne représentent globalement que 17 % des personnes interrogées. À ces « facteurs de risque » s'ajoutent d'autres éléments signalant des difficultés familiales ou matérielles : le fait d'avoir vécu dans une cité, de ne pas être en mesure de déclarer la profession de son père quand l'enquêté avait 15 ans (que celui-ci ait été inactif, chômeur ou que cette profession soit inconnue), le fait d'avoir été placé durant son enfance, d'avoir vécu la séparation de ses parents, d'avoir soi-même connu une période de chômage. Enfin, comme dans le troisième groupe, interviennent de façon conjointe le niveau de participation politique et le rejet de la religion, qui peuvent signaler l'exposition publique d'opinions ou au contraire avoir été induits par les comportements intolérants vécus. Certaines caractéristiques de ces comportements les rapprochent de ceux liés à l'insertion : si l'illegalité des faits est souvent connue, elle n'appelle pas forcément une réaction ou des conséquences psychologiques négatives, ni d'ailleurs un rapprochement ou un éloignement plus que dans les autres situations. Par contre, les conséquences matérielles immédiates ou à long terme sont plus restreintes que lorsque les individus se trouvent confrontés à un refus d'embauche, et l'aide d'un tiers plus fréquente.

Des trajectoires de vie individuelles heurtées

Si cette typologie permet de cerner les grandes lignes de cohérence qui structurent l'ensemble

des comportements relatés et le type de conséquence qu'ils ont pu avoir, l'approche retenue reste sujette à quelques interrogations. En particulier, elle peut paraître, en laissant place à la subjectivité des personnes, inciter quelque peu celles-ci à se présenter comme des victimes et les données recueillies peuvent donner l'impression d'être des événements isolés que la formulation des questions conduit à révéler, sans qu'ils aient pourtant forcément eu de l'importance dans les trajectoires individuelles. Sans lever complètement ces incertitudes, plusieurs éléments laissent à penser que les comportements déclarés ne sont pas pour la plupart anodins, comme le jugement porté par les personnes sur l'ensemble de leurs trajectoires. Cette appréciation se fait à deux reprises : une première fois au tout début du questionnaire, les personnes doivent découper leur biographie en différentes périodes plus ou moins bonnes pour elles, d'une part sur le seul plan financier, d'autre part en termes plus généraux ; une seconde appréciation d'ensemble est apportée par la dernière question du questionnaire, qui demande aux personnes de choisir un dessin illustrant « ce qu'a été jusqu'à aujourd'hui votre vie ». Les deux fois, les appréciations des personnes ayant relaté des comportements intolérants diffèrent fortement de celles des autres personnes, alors que ces parties du questionnaire sont indépendantes de la partie « Relations avec les autres ».

En moyenne, les personnes ayant déclaré des comportements intolérants signalent plus de périodes où leur niveau de revenu a changé que les autres (2,2 contre 1,9 en moyenne), de même, elles différencient plus de périodes bonnes ou mauvaises de façon générale que les autres (2,9 contre 2,3 en moyenne). La différence est encore plus marquée lorsque le comportement a été porteur de conséquences (cf. tableau 7). Les personnes ayant déclaré des comportements intolérants ont donc des trajectoires plus heurtées ou qu'elles perçoivent plus souvent comme telles, et qui s'achèvent moins souvent sur une bonne période que les autres. Le choix des dessins pour résumer leur trajectoire illustre le même type de différences : les personnes déclarant avoir subi des comportements négatifs, et encore plus lorsqu'elles leur attribuent des conséquences, font moins fréquemment porter leur choix sur les trajectoires stables, ascendantes ou constantes et se reportent vers des trajectoires moins continues, en escaliers, surtout celles qui se concluent sur une flèche ascendante (cf. tableau 8).

Tableau 7

Si l'on tient compte maintenant de tous les aspects de la vie, y a-t-il des périodes de votre vie que vous considérez comme particulièrement bonnes ou au contraire particulièrement mauvaises ? Si oui lesquelles ?

	Ensemble des personnes interrogées	Personnes ayant relaté au moins un comportement négatif	Personnes ayant relaté au moins un comportement négatif porteur de conséquences
Nombre moyen de périodes citées	2,3	2,9	3,2
Trajectoire toujours moyenne	23	17	12
Trajectoire toujours aisée	15	10	8
Trajectoire toujours difficile	1	1	1
Périodes différentes	61	72	79
<i>Dernière difficile</i>	10	11	16
<i>Dernière moyenne</i>	23	28	31
<i>Dernière aisée</i>	28	33	32
Ensemble	100	100	100

Lecture : en moyenne, les personnes ont différencié 2,3 périodes dans leur biographie, celles ayant vécu un comportement négatif ayant eu des conséquences 3,2 périodes. Notamment, 23 % de l'ensemble de la population se porte sur une trajectoire sans aucune rupture et toujours moyenne, contre 12 % de celles ayant relaté au moins un comportement négatif porteur de conséquences.
Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

Tableau 8

Si vous deviez illustrer par un dessin ce qu'a été jusqu'à aujourd'hui votre vie, quel dessin choisiriez-vous ?

En %

	Ensemble des personnes interrogées	Personnes ayant relaté au moins un comportement négatif	Personnes ayant relaté au moins un comportement négatif porteur de conséquences
Aucun	3	2	2
	15	11	9
	12	7	3
	34	38	37
	10	11	11
	4	4	5
	5	6	8
	16	20	24
	1	1	1
Ensemble	100	100	100

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

Ces écarts ne sont pas seulement liés à l'âge même si comme on l'a déjà souligné, les personnes rapportant des comportements négatifs sont plus jeunes que les autres en moyenne. En effet, si l'on restreint l'analyse aux plus de 35 ans, les différences d'appréciation selon que la personne a signalé ou non des attitudes négatives restent sensibles.

Ces constatations montrent que la partie *Relations avec les autres* capte des événements qui ne sont pas isolés mais bien constitutifs de la manière dont l'individu retrace sa trajectoire et construit son identité. Il est bien évidemment très délicat d'avancer ici des liens de causalité, qui peuvent être multiples. En premier lieu, les comportements négatifs peuvent avoir pour conséquence

une dégradation, subjective ou objective, de la situation financière ou d'ensemble de la personne, ou du moins la personne peut attribuer la responsabilité de cette dégradation à des attitudes intolérantes. Mais dans l'autre sens, peut-être les comportements négatifs sont-ils plus souvent dirigés vers les personnes vivant des périodes de difficultés particulières. Peut-être enfin la sensibilité à de tels comportements est-elle exacerbée dans les périodes les plus difficiles.

Ces liens étroits entre la trajectoire perçue, assise aussi sur des éléments positifs d'identification, et les relations avec les autres telles qu'elles sont captées par le module ici analysé, montrent la part importante, au moins subjectivement, des assignations subies dans la construction de l'identité individuelle. □

BIBLIOGRAPHIE

- Amadiou J.-F. (dir.) (2004)**, « Enquête “Testing” sur CV », Étude réalisée par Adia/ Paris I- Observatoire des discriminations.
- Beaud S. (2003)**, *80 % au bac. Et après ?... Les enfants de la démocratisation*, La Découverte, Paris.
- Brouillet F. (2004)**, « Une dirigeante d’entreprise gagne un tiers de moins que son homologue masculin », *Insee Première*, n° 951.
- Carde E., Fassin D., Ferré N. et Musso-Dimitrijevic S. (2002)**, « Un traitement inégal : les discriminations dans l’accès aux soins », *Migrations Études*, mars avril.
- De Rudder V., Poiret C. et Voure’h F. (2000)**, *De l’inégalité raciste*, PUF, Paris.
- Fassin D. (2002)**, « L’invention française de la discrimination », *Revue française de Science politique*, vol. 52, n° 4, pp. 403-423.
- Frickey A., Borgogno V., Primon J.-L. et Vollenweider-Andresen L. (2005)**, « Jeunes diplômés issus de l’immigration : insertion professionnelle ou discriminations ? », Fasild, collection Études et Recherches, La documentation Française, Paris.
- Lochak D. (2003)**, « Loi du marché et discrimination », in *Lutter contre les discriminations*, sous la direction de Borillo D. (ed), La Découverte, Paris.
- Primon J.-L. (2003)**, « Les jeunes issus de l’immigration : insertion et discriminations. État des recherches », in *Identification des discriminations dans l’accès à l’emploi des diplômés du supérieur issus de l’immigration* Frickey A., Borgogno V., Primon J.-L., Vollenweider-Andresen L., Rapport de recherche FAS, octobre.
- Silberman R. et Fournier I. (1999)**, « Les enfants d’immigrés sur le marché du travail. Les mécanismes d’une discrimination sélective », *Formation Emploi*, n° 65, pp. 31-55.
- Silberman R. (1999)**, « Introduction : Formation scolaire et insertion professionnelle des enfants d’immigrés », *Formation Emploi*, n° 65, pp. 27-30.
- Simon P. (2004a)**, « La discrimination : la définir pour agir », *Économie et Humanisme*, n° 369, pp. 10-14.
- Simon P. (2004b)**, Introduction au dossier : « la construction des discriminations », *Sociétés Contemporaines*, n° 53, pp. 5-10.
- Ville I et Ruffin D. (2006)**, « Les expériences de santé comme vecteur de l’identité », *Économie et Statistique*, dans ce même numéro.
- Viprey M. (2002)**, « Les mécanismes de discrimination à l’égard des jeunes dont l’origine étrangère est réelle ou supposée », *La revue de l’Ires*, n° 39, pp. 61-84.
-

QUI DÉCLARE DES COMPORTEMENTS INTOLÉRANTS ? RÉSULTATS DES RÉGRESSIONS LOGISTIQUES

Compte tenu de l'importance déterminante de l'âge, l'utilisation de régressions logistiques permet de discerner l'effet d'autres facteurs, nécessairement de second ordre par rapport à l'âge. Cependant, la nature même de la variable expliquée dans ces régressions incite à la prudence. Il s'agit en effet d'une déclaration qui mélange perception et pratique, avec des effets de mémoire et de reconstruction *a posteriori* sans doute non négligeables. De ce fait, le sens des relations de causalité n'est jamais évident. De plus, l'enquête *Histoire de vie* comprend nombre de questions qui relèvent de la perception de soi (sur son apparence physique, sur son sentiment d'appartenance). Les introduire dans l'analyse permet de montrer que rapporter des comportements intolérants « fait système » avec la perception de soi, mais aussi avec la manière dont l'individu appréhende sa propre trajectoire de vie. Cependant, pour ces variables subjectives, il est encore plus illusoire de parler de causalité. Comment en effet prétendre dissocier, à l'aide de méthodes quantitatives pour le moins, si avoir été confronté au racisme a renforcé le sentiment d'être étranger, ou au contraire si cette revendication d'une origine étrangère a rendu les personnes plus sensibles aux comportements intolérants, voire les a conduites à rendre plus visibles ces appartenances et donc les a davantage « exposées » ? À ces réserves il faut ajouter que le sentiment d'appartenance ou la perception de soi sont observés au moment de l'enquête, quand les comportements intolérants décrits peuvent avoir pris place tout au long de la vie. Enfin, la réponse à ces questions sur la perception de soi ou l'appartenance peut être fortement corrélée aux variables usuelles d'âge, de sexe ou d'appartenance sociale par exemple, et dans ce cas, modifier sensiblement la mesure de l'effet de ces variables « classiques ».

De ce fait, deux régressions ont été systématiquement testées et comparées (cf. tableaux A et B). La première (« modèle 1 ») ne comprend que des variables correspondant à des caractéristiques, des pratiques ou des événements biographiques relativement objectifs. La seconde (« modèle 2 ») introduit des variables plus subjectives, concernant le sentiment d'appartenance ou l'image de soi.

Les résultats s'avérant généralement stables d'une régression à l'autre, les deux modèles ne sont présentés que pour la première régression logistique.

Comme certaines variables ont été reconstruites à partir de plusieurs réponses données par les enquêtés, quelques précisions sont nécessaires :

- A connu une période de chômage. Il s'agit d'une variable construite à partir de la grille biographique, dont le pas est annuel. En principe, seules les périodes de chômage d'un an ou plus sont comptabilisées.
- CSP et statut. Cette variable a été construite de manière à tenir compte à la fois de la corrélation entre catégorie socioprofessionnelle et statut dans l'emploi et des écarts observés dans les fréquences de déclaration entre salariés du public, salariés du privé et indépen-

dants. Par salariés du public, on entend ici salarié de l'État, d'une collectivité locale ou d'une entreprise publique ou nationale. Les indépendants sont les personnes à leur compte, aidant un membre de leur famille sans être salarié ou salariés de leur propre entreprise. Enfin, parmi les salariés du public et du privé, on a distingué ceux qui appartenaient à la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou « professions intermédiaires » de ceux qui étaient « employés » ou « ouvriers ».

- Originaire d'un Dom. Il s'agit des personnes nées dans un département d'Outre-Mer ou dont au moins un des parents est dans ce cas.

- A vécu dans une cité reprend les réponses à la question : « Au cours de votre vie avez-vous vécu, pendant au moins un an, dans un groupe d'immeubles collectifs, une cité ou un grand ensemble urbain ? ».

- Problème de santé selon l'âge de début. Lorsque la personne soit déclarait se considérer comme malade ou handicapée, soit rapportait des traces d'une affection ancienne, un traitement médical régulier actuellement ou encore des limitations d'activité, il lui était demandé de préciser la nature du ou des deux troubles les plus porteurs de conséquences, puis l'âge auxquels ils s'étaient déclarés. La variable reprend ici l'âge de début du plus ancien des problèmes de santé relevés.

- Activité du père et de la mère. Permettent de distinguer les personnes dont le père et la mère travaillaient ou avaient déjà travaillé lorsque celles-ci avaient 15 ans, des personnes dont le père et la mère sont considérés comme inactifs (n'ont jamais travaillé, étaient absents, inconnus ou si la codification n'a pu être faite à partir de la déclaration d'ego).

- Placé durant son enfance. Il s'agit des personnes qui ont été placées, au moins pendant une période avant leur majorité, chez un couple ou une personne seule, sans lien de filiation, ou encore dans un établissement collectif (orphelinat, etc.) même si elles ont été ensuite adoptées (par exemple des enfants placés dans une famille d'accueil ou chez leurs grands-parents). En revanche, un enfant vivant avec sa mère et son beau-père n'appartient pas à ce groupe.

- Indicateur de participation politique. Cette mesure synthétique combine des questions relatives à la proximité par rapport aux partis politiques et au militantisme politique et syndical, passé ou présent. Il va de 0 (la personne n'a jamais milité dans un parti ou un mouvement et ne se sent proche d'aucun parti, mouvement ou cause politique) à 3 (la personne cumule sentiment de proximité avec un parti, un mouvement ou une cause, passé ou actualité de militant politique et militantisme syndical passé ou présent).

- Le rapport à la religion. Les personnes ayant une pratique religieuse régulière, occasionnelle ou « Pas de pratique, mais un sentiment d'appartenance à une religion » sont regroupées sous la modalité « pratique religieuse ou simple sentiment d'appartenance ». La

Tableau A

Probabilité d'avoir été confronté à des comportements intolérants et probabilité d'associer des conséquences à ces comportements

	Ensemble						Conséquences		
Univers	Ensemble des répondants						Personnes ayant cité au moins un comportement intolérant		
Variable dépendante	Avoir rapporté au moins un comportement intolérant à son égard						Le ou les comportements ont eu des conséquences		
	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 2		
Variables explicatives	Coeffi- cients	(Écart- type)	Odds- ratio	Coeffi- cients	(Écart- type)	Odds- ratio	Coeffi- cients	(Écart- type)	Odds- ratio
Constante	- 1,19**	(0,12)	-	- 1,23**	(0,12)	-	- 0,77**	(0,12)	-
Sexe <i>Ordre d'entrée</i>		#11			#7			#1	
Homme	- 0,17**	(0,05)	0,8	- 0,24**	(0,05)	0,8	- 0,33**	(0,08)	0,7
Femme		Référence			Référence			Référence	
Âge <i>Ordre d'entrée</i>		#1			#1		Variable non significative		
17- 19	0,57**	(0,16)	1,8	0,66**	(0,16)	1,9			
20- 24	0,34**	(0,12)	1,4	0,34**	(0,12)	1,4			
25- 29	0,18	(0,11)	1,2	0,20*	(0,11)	1,2			
30- 34		Référence			Référence				
35- 44	- 0,09	(0,09)	0,9	- 0,17*	(0,10)	0,8			
45- 54	- 0,38**	(0,10)	0,7	- 0,59**	(0,10)	0,6			
55 et plus	- 0,76**	(0,11)	0,5	- 1,06**	(0,11)	0,3			
Statut matrimonial légal <i>Ordre d'entrée</i>		#5			#6		Variable non significative		
Célibataire	0,16**	(0,07)	1,2	0,16**	(0,07)	1,1			
Marié		Référence			Référence				
Veuf	- 0,19	(0,12)	0,8	- 0,17	(0,12)	0,8			
Divorcé	0,46**	(0,09)	1,6	0,46**	(0,09)	1,6			
A connu une période de chômage <i>Ordre d'entrée</i>		#9			#9			#6	
Non		Référence			Référence			Référence	
Oui	0,29**	(0,07)	1,3	0,29**	(0,07)	1,3	0,31**	(0,1)	1,4
CSP et statut <i>Ordre d'entrée</i>		#8			#13			#4	
Indépendant	- 0,11	(0,11)	0,9	- 0,17	(0,11)	0,8	- 0,53**	(0,2)	0,6
Cadres et prof. inter. du privé	0,19**	(0,08)	1,2	0,17**	(0,07)	1,2	- 0,07	(0,13)	0,9
Cadres et prof. inter. du public	0,30**	(0,10)	1,4	0,22**	(0,09)	1,2	0,17	(0,15)	1,2
Employés et ouvriers du privé		Référence			Référence			Référence	
Employés et ouvriers du public	0,23**	(0,08)	1,3	0,20**	(0,08)	1,2	0,12	(0,13)	1,1
Inconnu	0,09	(0,10)	1,1	0,05	(0,09)	1,0	- 0,33**	(0,13)	0,7
Originaire d'un Dom <i>Ordre d'entrée</i>		#3			#5		Variable non significative		
Non		Référence			Référence				
Oui	1,41**	(0,24)	4,1	1,36**	(0,24)	3,9			
Lien à la migration <i>Ordre d'entrée</i>		#7					Variable remplacée par un croisement avec le sentiment d'appartenance		
Né en France, aucun parent immigré	0,28**	(0,09)	1,3				Variable remplacée par un croisement avec le sentiment d'appartenance		
Immigré									
Au moins un parent immigré	0,46**	(0,09)	1,6						
A vécu dans une cité <i>Ordre d'entrée</i>		#10			#12		Variable non significative		
Non		Référence			Référence				
Oui	0,19**	(0,05)	1,2	0,15**	(0,05)	1,2			
Catégorie de la commune de résidence <i>Ordre d'entrée</i>		#4			#10		Variable non significative		
Commune rurale	- 0,29**	(0,07)	0,8	- 0,28**	(0,07)	0,8			
Ville isolée	- 0,15	(0,10)	0,9	- 0,14	(0,10)	0,9			
Ville centre		Référence			Référence				
Banlieue	- 0,16**	(0,06)	0,9	- 0,15**	(0,06)	0,9			
Problème de santé, selon l'âge de début <i>Ordre d'entrée</i>		#2			#2			#2	
Entre 25 et 49 ans	0,49**	(0,07)	1,6	0,38**	(0,07)	1,5	0,33**	(0,11)	1,4
Avant 25 ans	0,69**	(0,07)	2,0	0,61**	(0,07)	1,8	0,42**	(0,10)	1,5
Après 50 ans	0,25**	(0,10)	1,3	0,12	(0,11)	1,1	0,24	(0,16)	1,3
Aucun problème déclaré		Référence			Référence			Référence	

Tableau A (suite)

Probabilité d'avoir été confronté à des comportements intolérants et probabilité d'associer des conséquences à ces comportements

Niveau d'études <i>Ordre d'entrée</i>									
École primaire	- 0,18**	#15 (0,09)	0,8	<i>Variable non significative.</i>			#7 (0,15)	0,9	
Collège		Référence					Référence		
Lycée	0,09	(0,07)	1,1				(0,12)	1,1	
Études supérieures	0,11	(0,07)	1,1				(0,11)	1,5	
Activité du père <i>Ordre d'entrée</i>		#14		#16			<i>Variable non significative</i>		
Père ayant une profession connue de l'enquête		Référence		Référence					
Autres (inactif, profession inconnue...)	0,19**	(0,07)	1,2	0,18**	(0,07)	1,2			
Activité de la mère <i>Ordre d'entrée</i>		#12		#17			<i>Variable non significative</i>		
Mères sans profession déclarée		Référence		Référence					
Mères ayant une profession	0,17**	(0,06)	1,2	0,15**	(0,06)	1,2			
Séparation des parents <i>Ordre d'entrée</i>		#13		#15			#5		
Avant 11 ans	- 0,05	(0,10)	1,0	- 0,05	(0,10)	1,0	0,50**	(0,15)	1,6
Entre 11 et 20 ans	0,33**	(0,11)	1,4	0,36**	(0,11)	1,4	0,46**	(0,15)	1,6
Après 21 ans	0,21	(0,17)	1,2	0,23	(0,17)	1,3	0,22	(0,26)	1,2
Pas de séparation		Référence		Référence			Référence		
Placé durant son enfance <i>Ordre d'entrée</i>		#6		#8			<i>Variable non significative</i>		
Non		Référence		Référence					
Oui	0,38**	(0,10)	1,5	0,36**	(0,10)	1,4			
Indicateur de participation politique <i>Ordre d'entrée</i>		<i>Variable seulement introduite dans le modèle 2</i>			#3		<i>Variable non significative</i>		
0				Référence					
1				0,30**	(0,06)	1,3			
2				0,65**	(0,08)	1,9			
3				1,09**	(0,13)	3,0			
Rapport à la religion <i>Ordre d'entrée</i>		<i>Variable seulement introduite dans le modèle 2</i>			#14		#5		
Pratique ou simple sentiment d'appartenance				Référence			Référence		
Indifférence				- 0,16**	(0,06)	0,9	0,08	(0,10)	1,1
Rejet				0,21*	(0,11)	1,2	0,58**	(0,16)	1,8
Lien à la migration et sentiment d'appartenance <i>Ordre d'entrée</i>		<i>Variable seulement introduite dans le modèle 2</i>			#4		<i>Variable non significative</i>		
Immigré				0,36**	(0,09)	1,4			
Seconde génération se sentant étranger				1,86**	(0,35)	6,4			
Seconde génération ne se sentant pas étranger				0,4**	(0,10)	1,5			
Autres se considérant Français				Référence					
Autres se considérant autre chose				0,21**	(0,06)	1,2			
Se considère comme une personne... <i>Ordre d'entrée</i>		<i>Variable seulement introduite dans le modèle 2</i>			#11		<i>Variable non significative</i>		
... handicapée				0,40**	(0,12)	1,5			
... malade				0,41**	(0,10)	1,5			
Ni l'un ni l'autre				Référence					
Effectifs		<i>n = 8 403</i>					<i>n = 2 713</i>		
Proportion de valeurs positives		32 %		32 %			39 %		
Valeurs observées et prédites :									
concordantes		68 %		69 %			60 %		
discordantes		32 %		31 %			39 %		
liées		0 %		0 %			1 %		

Lecture : les régressions logistiques estiment la probabilité d'avoir rapporté au moins un comportement intolérant. Deux étoiles signalent que la modalité est significative au seuil de 5 %, une étoile au seuil de 10 %. Dans la première colonne figure le coefficient, dans la deuxième l'écart-type, dans la troisième l'estimation de l'odds-ratio ou rapport de chances. Ainsi, une personne de 17-19 ans est estimée avoir 1,8 fois plus de chances qu'une personne de 30-34 ans (la référence) de mentionner un comportement ou une attitude négative à son égard.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

Tableau B

Probabilité d'avoir été confronté à des comportements intolérants : facteurs de différenciation au sein des femmes, des hommes et des moins de 35 ans

	Femmes			Hommes			Moins de 35 ans		
Variable dépendante	Avoir rapporté au moins un comportement intolérant à son égard								
	Modèle 2								
Variabiles explicatives	Coeffi- cients	(Écart- type)	Odds- ratio	Coeffi- cients	(Écart- type)	Odds- ratio	Coeffi- cients	(Écart- type)	Odds- ratio
Constante	- 1,30**	(0,16)	-	- 1,40**	(0,14)	-	- 0,34**	(0,14)	-
Sexe <i>Ordre d'entrée</i> Homme Femme	<i>Sans objet</i>			<i>Sans objet</i>			#2 - 0,47** (0,10) 0,6 <i>Référence</i>		
Âge <i>Ordre d'entrée</i> 17-19 20-24 25-29 30-34 35-44 45-54 55 et plus	#1 0,95** (0,22) 2,6 0,30* (0,16) 1,3 0,13 (0,15) 1,1 <i>Référence</i>			#2 0,31 (0,25) 1,4 0,41** (0,18) 1,5 0,26 (0,16) 1,3 <i>Référence</i>			#10 0,37** (0,17) 1,5 0,08 (0,13) 1,1 <i>Référence</i> - 0,18 (0,13) 0,8 <i>Sans objet</i>		
Statut matrimonial légal <i>Ordre d'entrée</i> Célibataire Marié Veuf Divorcé	#4 0,23** (0,10) 1,3 <i>Référence</i>			<i>Variable non significative</i>			<i>Variable non significative</i>		
A connu une période de chômage <i>Ordre d'entrée</i> Non Oui	#10 <i>Référence</i>			#10 <i>Référence</i>			<i>Variable non significative</i>		
CSP et statut <i>Ordre d'entrée</i> Indépendant Cadres et prof. inter. du privé Cadres et prof. inter. du public <i>Employés et ouvriers du privé</i> Employés et ouvriers du public Inconnu	#11 0,13 (0,16) 1,1 0,22** (0,11) 1,2 0,26** (0,12) 1,3 <i>Référence</i>			#7 - 0,53** (0,15) 0,6 0,09 (0,10) 1,1 0,13 (0,14) 1,1 <i>Référence</i>			<i>Variable non significative</i>		
Originaire d'un Dom <i>Ordre d'entrée</i> Non Oui	#5 <i>Référence</i>			#8 <i>Référence</i>			#5 <i>Référence</i>		
A vécu dans une cité <i>Ordre d'entrée</i> Non Oui	#9 <i>Référence</i>			<i>Variable non significative</i>			<i>Variable non significative</i>		
Catégorie de la commune de résidence <i>Ordre d'entrée</i> Commune rurale Ville isolée <i>Ville centre</i> Banlieue	#13 - 0,32** (0,09) 0,7 - 0,16 (0,15) 0,9 <i>Référence</i>			<i>Variable non significative</i>			#4 - 0,66** (0,14) 0,5 - 0,01 (0,21) 1,0 <i>Référence</i> - 0,23** (0,11) 0,8		
Problème de santé, selon l'âge de début <i>Ordre d'entrée</i> Entre 25 et 49 ans Avant 25 ans Après 50 ans <i>Aucun problème déclaré</i>	#2 0,61** (0,10) 1,8 0,66** (0,10) 1,9 0,38** (0,14) 1,5 <i>Référence</i>			#1 0,18 (0,11) 1,2 0,64** (0,10) 1,9 - 0,05 (0,16) 1,0 <i>Référence</i>			#1 0,07 (0,21) 1,1 0,58** (0,11) 1,8 <i>Sans objet</i> <i>Référence</i>		
Niveau d'études <i>Ordre d'entrée</i> École primaire Collège Lycée Études supérieures	<i>Variable non significative</i>			<i>Variable non significative</i>			<i>Variable non significative</i>		

modalité « indifférence » regroupe les personnes n'ayant pas répondu ou ayant répondu « ni pratique ni sentiment d'appartenance », par opposition à celles ayant déclaré un rejet de la religion.

- « Lien à la migration et sentiment d'appartenance » combine les réponses à la question « D'où vous sentez-vous ? » avec l'origine géographique (en distinguant

les immigrés, les descendants directs d'immigrés et les autres). Parmi les descendants d'immigrés, sont distingués des autres ceux qui se sentent d'un autre pays ou continent. Parmi les personnes ni immigrées, ni descendantes, on a distingué toutes celles qui se sentaient avant tout européennes, d'une région de France, d'un autre pays ou continent (rarement), par opposition à une majorité qui se sent avant tout française.

Tableau B (suite)

Probabilité d'avoir été confronté à des comportements intolérants : facteurs de différenciation au sein des femmes, des hommes et des moins de 35 ans

	Femmes	Hommes	Moins de 35 ans
Activité du père <i>Ordre d'entrée</i> Père ayant une profession connue de l'enquête Autres (inactif, profession inconnue...)	Variable non significative	#11 Référence 0,24** (0,11) 1,3	Variable non significative
Activité de la mère <i>Ordre d'entrée</i> Mère sans profession déclarée Mères ayant une profession	#12 Référence 0,21** (0,08) 1,2	Variable non significative	Variable non significative
Séparation des parents <i>Ordre d'entrée</i> Avant 11 ans Entre 11 et 20 ans Après 21 ans Pas de séparation	Variable non significative	#6 - 0,16 (0,16) 0,8 0,71** (0,16) 2,0 0,22 (0,24) 1,3 Référence	#8 - 0,17 (0,16) 0,8 0,52** (0,16) 1,7 0,23 (0,31) 1,3 Référence
Placé durant son enfance <i>Ordre d'entrée</i> Non Oui	#8 Référence 0,44** (0,13) 1,6	#9 Référence 0,38** (0,15) 1,5	#7 Référence 0,74** (0,22) 2,1
Indicateur de participation politique <i>Ordre d'entrée</i> 0 1 2 3	#3 Référence 0,27** (0,08) 1,3 0,61** (0,12) 1,8 1,03** (0,24) 2,8	#3 Référence 0,38** (0,09) 1,5 0,70** (0,11) 2,0 1,12** (0,16) 3,1	#3 Référence 0,24** (0,10) 1,3 0,73** (0,19) 2,1 2,68** (0,94) 14,6
Rapport à la religion <i>Ordre d'entrée</i> Pratique ou simple sentiment d'appartenance Indifférence Rejet	#7 Référence - 0,21** (0,09) 0,8 0,48** (0,18) 1,6	Variable non significative	Variable non significative
Lien à la migration et sentiment d'appartenance <i>Ordre d'entrée</i> Immigré Seconde génération se sentant étranger Seconde génération ne se sentant pas étranger Autres se considérant Français Autres se considérant autre chose	#6 0,3** (0,13) 1,3 1,23** (0,41) 3,4 0,46** (0,14) 1,6 Référence 0,46** (0,14) 1,2	#4 0,42** (0,14) 1,5 3,38** (0,85) 29,4 0,40** (0,14) 1,5 Référence 0,23** (0,08) 1,3	#6 - 0,19 (0,19) 0,8 1,54** (0,45) 4,6 0,31* (0,17) 1,4 Référence 0,22** (0,11) 1,3
Se considère comme une personne... <i>Ordre d'entrée</i> ... handicapée ... malade Ni l'un ni l'autre	Variable non significative	#5 0,59** (0,17) 1,8 0,71** (0,17) 2,0 Référence	#9 1,46** (0,52) 4,3 0,28 (0,3) 1,3 Référence
Effectifs	n = 4 616	n = 3 787	n = 1 998
Proportion de valeurs positives	35 %	30 %	45 %
Valeurs observées et prédites :			
concordantes :	70 %	68 %	67 %
discordantes	30 %	32 %	33 %
liées	0 %	0 %	0 %

Lecture : les régressions logistiques estiment la probabilité d'avoir rapporté au moins un comportement intolérant. Deux étoiles signalent que la modalité est significative au seuil de 5 %, une étoile au seuil de 10 %. Dans la première colonne figure le coefficient, dans la deuxième l'écart-type, dans la troisième l'estimation de l'odds-ratio ou rapport de chances. Ainsi, une femme de 17-19 ans est estimée avoir 2,6 fois plus de chances qu'une femme de 30-34 ans (la référence) de mentionner un comportement ou une attitude négative à son égard.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.

- L'indice de masse corporelle est calculé à partir du poids et de la taille de la personne, renseignés dans l'enquête, selon la formule suivante : poids en kg / (taille en m)².

Les variables spécifiques aux immigrés

- La langue maternelle renseigne sur la langue que parlaient habituellement les parents quand la personne enquêtée avait 5 ans environ. Les langues peuvent être étrangères, mais également régionales.

- L'aire géographique d'origine permet de distinguer les personnes immigrées nées dans un pays européen et les personnes immigrées nées dans un pays non européen.

- Maîtrise de la langue française. Cette variable concerne seulement les personnes n'ayant pas toujours parlé le

français dans leur enfance. Nous avons distingué les personnes qui déclarent qu'elles ne parlent pas bien le français et qui sont gênées de le parler, les personnes qui ne parlent pas bien le français et qui ne sont pas gênées de le parler, les personnes qui parlent assez bien le français avec ou sans gêne ont été regroupées.

- Pays de naissance des parents. Parmi les personnes issues de l'immigration (1), on a distingué celles dont les parents sont nés dans un pays européen et celles dont les parents sont nés dans un pays non européen.

1. Cette notion de personne issue de l'immigration est plus large que celle de descendant direct d'immigrés usuellement utilisée par l'Insee. Se reporter à la note 14 du texte.

Catégorie de la commune de résidence Ordre d'entrée Commune rurale Ville isolée Ville centre Banlieue	v.n.s.	v.n.s.	#9 -0,49* 0,04 Référence -0,42**	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.				
Problème de santé, selon l'âge de début Ordre d'entrée Entre 25 et 49 ans Avant 25 ans Après 50 ans Aucun problème déclaré	#1 -0,17 0,57** -0,08	0,8 (0,26) (0,19) (0,42)	0,8 Référence	#3 0,74** 0,7** 0,49*	2,1 (0,21) (0,22) (0,25)	2,1 Référence	#14 0,46** 0,37 0,65**	1,5 (0,23) (0,35) (0,29)	#4 0,48** 0,72** 0,24	1,6 (0,21) (0,19) (0,36)	1,6 2,0 1,3	Référence
Niveau d'études Ordre d'entrée École primaire Collège Lycée Études supérieures	#3 0,33 -0,10 0,65**	1,4 (0,33) (0,26) (0,2)	1,4 Référence	#6 -0,11 0,24 0,58**	0,9 (0,36) (0,2) (0,17)	0,9 Référence	#10 -0,46*	0,6 (0,24)	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.
Activité du père Ordre d'entrée Pères ayant une profession connue de l'enquête Autres (inactif, profession inconnue...)	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	#10 -0,46*	0,6 (0,24)	0,6 Référence	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	#7 Référence
Activité de la mère Ordre d'entrée Mères sans profession déclarée Mères ayant une profession	#5 0,49**	1,6 (0,21)	1,6 Référence	#7 0,47**	1,6 (0,19)	1,6 Référence	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.
Séparation des parents Ordre d'entrée Avant 11 ans Entre 11 et 20 ans Après 21 ans Pas de séparation	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	#2 -0,08 1,11** 1,06**	0,9 (0,27) (0,19) (0,33)	0,9 Référence	#8 -0,31 0,82** -2,65	0,7 (0,43) (0,34) (2,03)	#9 0,67** 0,04 -0,75	1,9 (0,23) (0,32) (0,76)	1,9 1,0 0,5	Référence
Placé durant son enfance Ordre d'entrée Non Oui	#7 0,58**	1,8 (0,29)	1,8 Référence	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	#4 0,79**	2,2 (0,31)	#1 0,85**	2,3 (0,21)	2,3	Référence
Indicateur de participation politique Ordre d'entrée 0 1 2 3	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	#6 0,25 0,64** -0,09	1,3 (0,19) (0,24) (0,45)	1,3 Référence	#1 0,02 0,65** 1,47**	1,0 (0,19) (0,21) (0,25)	#6 0,53** 1,3** -1,21	1,7 (0,26) (0,31) (1,27)	1,7 3,7 0,3	v.n.s.
Rapport à la religion Ordre d'entrée Sentiment d'appartenance ou pratique Indifférence Rejet	v.n.s.	v.n.s.	v.n.s.	#4 -0,39* 0,76**	0,7 (0,23) (0,28)	0,7 Référence	#3 0,44 1,98**	1,6 (0,29) (0,33)	v.n.s.	1,6 7,3	1,6 7,3	v.n.s.

	Groupe 1 Enfance		Groupe 2 Adolescence		Groupe 3 Insertion		Groupe 4 Travail		Groupe 5 Sphère publique		Groupe 6 Sphère privée	
	Coeffi- cient	Écart- type	Odds- ratio	Coeffi- cient	Écart- type	Odds- ratio	Coeffi- cient	Écart- type	Odds- ratio	Coeffi- cient	Écart- type	Odds- ratio
Lien à la migration et sentiment d'appartenance												
Ordre d'entrée		#6	0,8		#4	0,5		v.n.s.		#2	5,8	v.n.s.
Immigré	- 0,14	(0,34)		- 0,79*	(0,41)		1,37**	(0,25)		1,77**	(0,31)	
Seconde génération se sentant étranger				1,35**	(0,44)	3,9	0,95	(0,94)		2,19**	(0,69)	9,0
Seconde génération ne se sentant pas étranger	0,71**	(0,26)	2,0	0,02	(0,27)	1,0	1,14**	(0,27)		1,37**	(0,35)	4,0
Autres se considérant Français		Référence		0,32**	(0,15)	1,4	0,57**	(0,21)		Référence		
Autres se considérant autre chose	- 0,12	(0,19)	0,8							- 0,37	(0,31)	0,7
Se considère comme une per- sonne												
Ordre d'entrée		v.n.s.			v.n.s.			#8		#10		v.n.s.
Handicapée							0,51*	(0,27)	1,7	0,96**	(0,39)	2,6
Malade							0,43*	(0,25)	1,5	0,07	(0,43)	1,1
Ni l'un ni l'autre								Référence		Référence		
Considère que son apparence physique...												
Ordre d'entrée		#2	2,5		#3	2,5		v.n.s.		#8		#11
... est ingrate ou ne lui convient pas	0,91**	(0,21)		0,93**	(0,18)		0,59**	(0,23)		0,22	(0,19)	1,8
... est ordinaire et lui convient		Référence			Référence			Référence				Référence
... est agréable ou parfaite	0,07	(0,20)	1,1	0,13	(0,16)	1,1	0,22	(0,19)	1,2			1,0
A le sentiment d'avoir un look particulier												
Ordre d'entrée		#4	1,6		v.n.s.			v.n.s.		#7		#10
Non		Référence					0,48**	(0,17)	1,6			Référence
Oui	0,49**	(0,19)										1,5
Considère que son poids est...												
Ordre d'entrée		v.n.s.			#8	2,1		v.n.s.		#6		#5
Insuffisant				0,74**	(0,24)		0,83**	(0,26)	2,3			0,36
Trop élevé				0,16	(0,17)	1,2	0,02	(0,16)	1,0			0,5**
Comme il faut					Référence			Référence				Référence
Indice de masse corporelle												
Ordre d'entrée		v.n.s.			#11	1,8		v.n.s.		#13		v.n.s.
Insuffisance pondérale				- 0,63*	(0,34)		- 0,26	(0,47)	0,8			
Poids normal					Référence			Référence				
Surpoids				- 0,12	(0,2)	0,9	0,04	(0,21)	1,0			
Obésité				0,41	(0,26)	1,5	0,77**	(0,24)	2,2			
Proportion de personnes concer- nées		1,8%			2,9%			1,8%				
Valeurs concordantes / discordan- tes / liées (en %)	66	30	4	78	20	2	71	26	3	78	17	4
												2,3 %
												74
												23
												3

Leurre : les régressions logistiques estiment la probabilité d'avoir rapporté au moins un comportement intolérant du groupe considéré. Deux étoiles signalent que la modalité est significative au seuil de 5 %, une étoile au seuil de 10 %. Dans la première colonne figurent le coefficient, dans la seconde l'écart-type et dans la troisième l'estimation de l'odds-ratio ou rapport de chances. Ainsi, une personne originaire des Dom (elle-même ou ses parents) est estimée avoir 13,3 fois plus de chances qu'une autre de mentionner un comportement du cinquième groupe. Cette estimation doit être considérée avec prudence car les effectifs sont faibles et conduisent à des intervalles de confiance très larges : par exemple 13,3 constitue l'estimation centrale dans une fourchette comprise entre 5,7 et 31,4 (au seuil de 5 %).

v.n.s. : variable non significative.

Source : enquête Histoire de vie – Construction des identités, Insee, 2003.